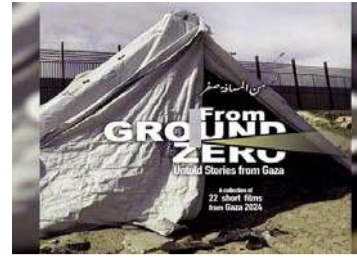




ÉLIMINATOIRES DE LA CAN 2025  
ALGÉRIE-TOGO,  
CE SOIR À 20 H

P.12



12<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORAN  
LES FILMS « DISTANCE  
ZÉRO », UN TÉMOIGNAGE  
VIVANT SUR LES CRIMES  
SIONISTES

P.15

# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 10 OCTOBRE 2024 // N°921 // PRIX 20 DA

LES FORMALITÉS D'INSCRIPTION  
SE FONT EN LIGNE

**FEU VERT POUR  
L'IMPORTATION  
D'ÉQUIPEMENTS  
AGRICILES**

P.3



PROTECTION DES PERSONNES  
AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

**LE GOUVERNEMENT  
DURCIT LA LOI**

P.2



RÉUNION DU GOUVERNEMENT

**D'IMPORTANT  
DOSSIERS PASSÉS  
AU CRIBLE**

P.2



«GIGA CITY EXCELLENCE »  
LUI A ÉTÉ DÉCERNÉ PAR UN  
JURY D'EXPERTS INTERNATIONAUX

**ALGÉRIE TÉLÉCOM  
SUR LA PLUS  
HAUTE MARCHÉ  
DU PODIUM**

P.7



ELLE EST ATTACHÉE À L'ONU ET AU MULTILATÉRALISME

## LA DIPLOMATIE ALGÉRIENNE AU SERVICE DES CAUSES JUSTES

L'ALGÉRIE A VEILLÉ PENDANT LES SIX DERNIÈRES DÉCENNIES À MARQUER SA PRÉSENCE ET SON ADHÉSION EFFECTIVE À TOUTES LES DÉMARCHES VISANT À ATTEINDRE LES NOBLES OBJECTIFS CONSACRÉS PAR LA CHARTE DE L'ONU. S'AGISSANT DE LA DATE DE COÏNCIDENCE DE LA JOURNÉE DE LA DIPLOMATIE ALGÉRIENNE AVEC LE JOUR DE L'ADHÉSION DE L'ALGÉRIE À L'ONU, ATAF A SOULIGNÉ QUE CELA N'ÉTAIT PAS UN HASARD NI LE RÉSULTAT DE CIRCONSTANCES PASSAGÈRES, MAIS C'EST LE FRUIT DE LA RELATION EXCEPTIONNELLE ET PRIVILÉGIÉE ENTRE L'ALGÉRIE ET L'ONU".

Lire en page 4



COOPÉRATION ALGÉRIE-UNION EUROPÉENNE

## ALGER VEUT UN ACCORD ÉQUILIBRÉ AVEC BRUXELLES

L'ALGÉRIE POURSUIT SES EFFORTS POUR ÉTABLIR UN PARTENARIAT ÉQUILIBRÉ, BÉNÉFIQUE ET CIBLÉ DANS SON VOISINAGE MÉDITERRANÉEN ET AVEC L'UE EN PARTICULIER. CE PARTENARIAT DOIT ÉGALEMENT ALLER AU-DELÀ DE LA LOGIQUE DU PROFIT COMMERCIAL IMMÉDIAT, POUR S'INSCRIRE AINSI DANS UNE APPROCHE STRATÉGIQUE PLUS LARGE.

Lire en page 3



PROTECTION DES PERSONNES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

# Le gouvernement durcit la loi

Les personnes vulnérables et celles ayant des besoins spécifiques constituent une catégorie particulière au sein de la société. Pour les protéger, le gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif législatif spécifique à cette frange, destiné à sa promotion.

En effet, un projet de loi portant protection et promotion des personnes ayant des besoins spécifiques a été présenté par la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine, Kaouter Krikou, devant la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'Assemblée populaire nationale (APN), selon un communiqué de la chambre basse du parlement. Ce projet de loi, composé de 56 dispositions réparties sur neuf chapitres, prévoit de lourdes peines pour les auteurs de tous les types d'attaques et d'exploitation dont peuvent être victimes les personnes aux besoins spécifiques, surtout quand les auteurs de ces actes sont des ascendants ou des descendants des victimes. L'article 46 stipule que quiconque blesse ou bat une personne aux besoins spécifiques particuliers ou la prive volontairement de nourriture ou de soins et l'expose par la même au danger sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende allant de 200 000 à 500 000 DA. Il en est de même pour l'article 48 qui prévoit une peine d'emprisonnement d'un à trois ans et une amende allant de 100 000 à 300 000 DA à l'encontre de toute personne qui exploite de quelque



manière que ce soit une personne aux besoins spécifiques dans la mendicité. Lors d'une séance dirigée par le président de la Commission, Saïd Hamsi, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, Mme Krikou a indiqué que ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Constitution de Novembre 2020, portant notamment garantie de l'intégration

dans la vie sociale des catégories vulnérables et des personnes ayant des besoins spécifiques. Lors de sa prise de parole, Mme Krikou a également évoqué les principaux axes contenus dans le projet de loi, notamment « l'introduction d'une échelle d'évaluation du handicap et des déficiences comme outil de référence efficace et unique, en plus des nouvelles dispositions liées aux services de santé et aux méca-

nismes appropriés capables d'encourager la recherche scientifique ». Le projet de loi prévoit également « le renforcement de la scolarisation des enfants ayant des besoins spécifiques dans les établissements scolaires adaptés à leurs besoins (...) outre des dispositions pénales contre toute forme d'agression et de délits affectant cette catégorie ». Le Président de la Commission, de son côté, a, dans un discours pro-

noncé à l'occasion, souligné l'importance de ce projet de loi, d'autant que le Président de la République attache une grande importance à cette catégorie. De leur côté, les membres de la Commission ont salué, dans leurs interventions, les efforts déployés par l'État afin de promouvoir les droits de cette catégorie afin de leur garantir une vie décente qui leur permettrait de s'intégrer dans la société. **Sid Ahmed**

## RÉUNION DU GOUVERNEMENT

### D'importants dossiers passés au crible



Le Premier ministre Nadir Larbaoui a présidé, hier, une réunion du Gouvernement consacrée à l'étude et au suivi de plusieurs dossiers importants. En effet, un communiqué émanant des services du premier ministère précise que la réunion sera consacrée notamment à l'exécution et au suivi des programmes complémentaires approuvés par le président de la République pour les wilayas de Djelfa et de Tindouf. L'objectif est d'évaluer l'état d'avancement des projets inscrits au profit des différents secteurs de ces deux wilayas. A cet effet, annonce-t-on dans le communiqué, des mesures nécessaires ont été prises

pour accélérer leur achèvement, en raison de l'impact significatif attendu sur le développement socio-économique, ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens et de la qualité des services publics au niveau de ces deux wilayas. Par ailleurs, lors de la réunion, un rapport consacré à la rentrée 2024-2025 (qui a eu lieu lundi dernier) dans le secteur de la formation professionnelle a été présenté aux membres du gouvernement. Le rapport en question a souligné et mis en exergue les différents programmes dudit secteur visant à former une main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les secteurs

prioritaires de la politique nationale de développement, ainsi que les moyens et les modalités de renforcement de la coopération avec les partenaires économiques. Autre projet important et stratégique figurant à l'ordre du jour de la réunion du jour du gouvernement, le projet de décret exécutif définissant les modalités de certification des aéroports à usage international, dans le cadre de l'achèvement du cadre réglementaire relatif à l'aviation civile et à l'amélioration des mesures de sécurité, conformément aux normes établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République concernant la numérisation des services publics, le gouvernement a étudié, en outre, des pistes pour améliorer les performances de l'Agence nationale de numérisation dans le secteur de la santé. Enfin, un rapport préliminaire a été présenté sur la mise en œuvre du programme pionnier approuvé par le président de la République en faveur des jeunes entrepreneurs et propriétaires de jeunes entreprises. Ledit programme vise l'acquisition du savoir-faire et de l'expérience et cible pas moins de 450 start-up. **S.A.**

## Programme des visites internationales pour les start-up

Le gouvernement a examiné hier la mise en œuvre du programme exploratoire au profit des jeunes propriétaires de start-up. Il s'agit d'un programme destiné à offrir l'opportunité à 450 start-up algériennes de découvrir les écosystèmes d'innovation dans des pays leaders dans le domaine technologique. Le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, a assuré sur sa page Facebook, que les inscriptions étaient toujours ouvertes pour les start-up intéressées par le programme des visites internationales lancé à leur profit. Il a appelé les start-up labellisées à ne pas rater cette opportunité. «Des start-up algériennes continuent de se rendre aux États-Unis, à la Silicon Valley et à Boston plus précisément, dans le cadre de ce programme de visites organisé par le ministère de l'Économie de la connaissance, des Startups et des Micro-entreprises», fait-il savoir. Au cours de cette visite, rapporte-t-il, la délégation a visité de grandes entreprises internationales, telles qu'Intel et Nvidia, permettant à nos start-up de découvrir les dernières innovations technologiques de cette entreprise. «Était également programmée une visite à la prestigieuse Université de Stanford où les participants se sont fait

une idée des avancées dans le domaine de la recherche technologique. Les visites ne se sont pas limitées uniquement aux établissements d'enseignement supérieur, mais élargies au géant de la technologie Google», signale Yacine El-Mahdi Oualid. Une occasion, précise-t-il, de s'enquérir des derniers programmes sur lesquels ce géant travaille actuellement. «La délégation algérienne a fait une escale au niveau des incubateurs d'entreprises tels que «500 Global» et «Plug and Play». Nos participants ont présenté leurs entreprises devant un certain nombre d'investisseurs américains et de sociétés de capital-risque, afin d'explorer les opportunités d'investissement dans les start-up algériennes», conclut-il. Yacine El-Mahdi Oualid a rappelé, toujours sur sa page Facebook, que la première délégation de 60 start-up s'était rendue, dans le cadre de ce programme, au mois d'août écoulée en Chine et en Corée du Sud, tandis que la deuxième, une soixantaine de start-up également, s'est envolée fin septembre vers les États-Unis et la Chine. Au total, ce programme de visites prévoit une participation de 450 start-up labellisées. Sur ces 450 start-up, précise Mahdi Gafam, membre du Comité national de labellisation, 150 ont effectué des visites dans ces trois pays.

COOPÉRATION ALGÉRIE-UNION EUROPÉENNE

# Alger veut un accord équilibré avec Bruxelles

**C'est acté : l'Algérie devrait entamer dès le début de l'année prochaine une révision de l'accord d'association qui la lie depuis 2002 à Bruxelles. C'est ce qu'a annoncé cette semaine le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, laissant entrevoir qu'Alger entend revoir certaines dispositions de cet accord, qu'elles soient liées au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, l'accès des produits européens au marché national ou à l'exportation des produits algériens sur le marché communautaire.**

Le chef de la diplomatie algérienne Ahmed Attaf a confirmé cette volonté de l'Algérie de revoir cet accord, qui devait être révisé en 2023. "L'Algérie poursuit ses efforts pour établir un partenariat équilibré, bénéfique et ciblé dans son voisinage méditerranéen et avec l'UE en particulier", a expliqué M. Attaf dans une allocution lors d'une cérémonie organisée mardi à Alger par le ministère des Affaires étrangères à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la diplomatie. Pour le ministre des Affaires étrangères, "le partenariat doit obéir pleinement au principe d'équilibre des intérêts des deux parties et privilégier le soutien des efforts du développement économique dans notre pays, sans aucune restriction, ni condition ni obstacle". Mieux, ajoute le chef de la diplomatie algérienne, ce partenariat doit également aller au-delà de "la logique du profit commercial immédiat, pour s'inscrire ainsi dans une approche stratégique plus large, fondée sur le développement durable dans toutes ses dimensions". L'intervention de M. Attaf sur ce volet particulier et stratégique du partenariat commercial et économique entre l'Algérie et l'Union européenne s'inscrit dans la logique globale qu'entend mener dorénavant l'Algérie dans ses relations commerciales avec son partenaire européen. Dans son intervention cette semaine devant la presse nationale, le chef de l'Etat, qui avait abordé ce sujet, a clairement souligné que cet accord d'association avec l'UE sera révisé en 2025. Lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias, diffusée samedi soir, le président de la République M. Abdelmadjid Tebbou-



ne avait précisé que cette révision (de l'accord d'association avec l'Union européenne), désormais "nécessaire, sera menée avec souplesse et dans un esprit amical sans entrer en conflit car nous entretenons des relations normales avec les Etats (de l'Union européenne), y compris la France". Sur les raisons fondamentales de cette décision, M. Abdelmadjid Tebboune a précisé que "l'accord avec l'Union européenne a été conclu à une époque où l'Algérie était bien différente de celle d'aujourd'hui. A l'époque, la contribution de l'industrie au revenu national ne dépassait guère 3% et nous importions des produits agricoles sans en exporter. En d'autres termes, l'Algérie d'alors n'avait pas de capacités d'exportation." Aujourd'hui, a-t-il ajouté, "la donne a changé, l'Algérie produisant et exportant désormais une grande variété de produits manufacturés, électroménagers et autres". Dès lors, fait-il remarquer, "aujourd'hui, nous demandons une révision, car

l'essence même de l'accord avec l'Union européenne repose sur le libre-échange, et nous souhaitons le faire dans un esprit amical sans entrer en conflit". Car le président Tebboune a tenu à souligner autant les bonnes relations entre les deux parties que la disposition de Bruxelles de revoir cet accord : les Etats membres de l'Union européenne "veulent entretenir de bonnes relations économiques (avec l'Algérie) et ne s'opposent pas à une révision de l'accord". Signé au mois d'avril 2002 à Valence (Espagne), l'accord d'association avec l'UE a été ratifié par les pays membres et l'Algérie dans le sillage des relations politiques et commerciales excellentes entre l'Algérie et Bruxelles, qui, à travers cet accord, scellent ainsi une nouvelle ère de leurs relations multilatérales. D'ailleurs, l'article 1 de cet accord stipule que "le présent accord a pour objectifs de : - fournir un cadre approprié au dialogue politique entre les parties (...) et développer les

échanges, assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les parties, et fixer les conditions de la libéralisation progressive des échanges de biens, de services et de capitaux." Un peu plus de 20 ans après la ratification de cet accord, il est temps, estime-t-on à Alger, de revoir certains mécanismes politiques et dispositions commerciales, tant sur le volet agricole que commercial et douanier. Jusqu'en 2020, l'Algérie perdait en moyenne un peu plus de deux milliards d'euros du fait de la non-compétitivité de son économie, outre les pertes de change et le siphonnage de ses réserves de change aidé par l'échange commercial inégal entre les deux parties, et que l'Algérie avait déjà dénoncé au milieu des années 2010 car son industrie n'arrivait pas à compenser les importations industrielles en provenance des pays de l'UE. Il y a également deux autres éléments importants dans cette relation déséquilibrée, à savoir une inflation importée et une division internationale du travail qui impactaient négativement l'économie nationale. En outre, le dialogue politique entre les deux parties, s'il a été correct, n'en a pas moins été faussé du fait même des accords de Schengen, qui empêchent les échanges humains entre les deux ensembles, ce que l'Algérie avait à maintes reprises dénoncé. Bref, le chef de la diplomatie algérienne, après le président de la République, a confirmé que l'Algérie entendait dorénavant revoir calmement, sans se précipiter, un accord d'association qui été à la fin des années 1990, selon certains experts, discuté, négocié et signé dans la précipitation.

Merouane Korso

REVUE EL DJEICH :  
«L'ANP restera toujours aux côtés du peuple»

«Tout comme le peuple algérien a toujours été aux côtés de son armée, la soutenant dans l'accomplissement de ses missions, l'ANP restera toujours aux côtés du peuple, honorée de le servir et loyale envers la Patrie qui a besoin de l'effort de tous », affirme la revue El-Djeich dans sa dernière publication. Sous le titre « Renforcer le capital acquis », l'éditorial de la Revue El-Djeich souligne que cet effort repose « sur la coopération, la cohésion, les rangs serrés ainsi qu'un engagement permanent et total face à l'impérative nécessité de servir l'Algérie et de préserver sa sécurité et sa souveraineté nationale » notant que « notre pays n'a pas d'autre choix que de s'engager sur la voie du progrès, du développement et de la renaissance, à l'ombre de la stabilité et de la quiétude ». Revenant sur la dernière élection présidentielle et la réélection du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour un deuxième mandat, la publication met en lumière l'importance des défis auxquels est confrontée l'Algérie, notamment le « parachèvement du processus d'édification de l'Algérie nouvelle et de la concrétisation du projet de renaissance de notre pays ». Une aspiration bénéficiant « du soutien et de l'appui de tous les Algériens sincères, conscients de l'ampleur des défis qui se profilent dans notre espace régional et international ainsi que des développements qui ont cours dans l'environnement géopolitique et leurs incidences sur la sécurité et la stabilité de notre pays, à la lumière notamment des mutations et des tensions dont le monde est témoin », est-il relevé. Dans ce sens, l'éditorialiste souligne que le second mandat du Président Tebboune renforcera les acquis enregistrés durant sa première mandature. Mandat devant « renforcer le capital réalisations économiques, sociales et diplomatiques importantes ayant marqué la précédente législature ». Et d'énumérer les nombreux projets nationaux réalisés, outre les divers chantiers ouverts dans nombre de domaines, à l'exemple du logement, de l'emploi, des infrastructures, de la santé, des transports, de la culture, des sports et de la promotion sociale, que l'on peut constater de visu dans diverses villes, villages et bourgades à travers tout le territoire national.

S.A

LES FORMALITÉS D'INSCRIPTION SE FONT EN LIGNE

## Feu vert pour l'importation d'équipements agricoles

Le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique a annoncé lundi, dans un communiqué officiel, le démarrage de la procédure de dépôt en ligne des demandes d'attestation d'éligibilité pour l'importation de chaînes de production, d'équipements et de matériels agricoles, utilisés. Les opérateurs économiques et les agriculteurs intéressés sont conviés à soumettre leurs demandes sur la plateforme numérique dédiée à cet effet : <http://cepema.industrie.gov.dz>.

Cette mesure vise à simplifier les formalités administratives et à promouvoir l'importation de ces équipements indispensables pour le secteur industriel et agricole en Algérie. Le communiqué émis par le ministère encourage ainsi les acteurs économiques à exploiter cette nouvelle opportunité, dans le cadre de la

politique de soutien mise en place par le président de la République Mr Abdelmadjid Tebboune, pour favoriser le développement de ces secteurs clés. L'annonce intervient dans un contexte où l'importance des investissements dans ces domaines est primordiale pour renforcer la compétitivité et la productivité de l'industrie et de l'agriculture nationales. En effet, la modernisation des installations et l'acquisition de nouveaux équipements contribuent à améliorer la qualité et la quantité de la production, et par conséquent, à dynamiser l'économie du pays. Le traitement des dossiers se fera au niveau des directions des wilayas de l'industrie, selon une source officielle. Cette démarche découle des dispositions du décret exécutif n° 24-241 du 22 juillet 2024, publié au Journal officiel (JO) n°50, qui concerne le dédouanement des

chaînes et équipements de production, ainsi que des équipements et matériels agricoles utilisés. Ce décret exécutif, signé par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, fixe les modalités de dédouanement pour la mise à la consommation des chaînes et équipements de production, ainsi que des équipements et matériels agricoles utilisés. Cette mesure devrait avoir un impact significatif sur le secteur agricole en facilitant les procédures liées à l'importation de ces équipements, contribuant ainsi à dynamiser ce secteur clé de l'économie. Selon le nouveau texte, les chaînes ou équipements ayant moins de 5 ans et les équipements ou matériels agricoles de moins de 7 ans sont éligibles à l'autorisation de dédouanement. Il s'agit de tout outil doté d'un dispositif mécanique, y compris les tracteurs agricoles, utilisés dans le secteur agricole

pour diverses activités de culture et d'élevage. Avant leur expédition, ces équipements doivent obtenir une attestation d'éligibilité délivrée par le directeur de wilaya chargé de l'industrie ou de l'agriculture. Les critères pour obtenir cette attestation comprennent l'immatriculation au registre de commerce et/ou la détention de la carte professionnelle d'agriculteur, ainsi que la preuve d'une activité de production ou agricole en lien avec les équipements utilisés et la possession des infrastructures nécessaires. Cette nouvelle mesure vise à faciliter les procédures d'importation et à stimuler le secteur agricole en permettant l'accès à des équipements modernes et performants. La mise en œuvre de ce décret devrait avoir un impact positif sur le développement de l'agriculture en Algérie.

Aïda Mouni

ELLE EST ATTACHÉE À L'ONU ET AU MULTILATÉRALISME

# La diplomatie algérienne au service des causes justes

La célébration, mardi, de la journée nationale de la diplomatie algérienne a été une occasion pour réaffirmer le rôle primordial de la diplomatie dans l'instauration de la sécurité et la stabilité dans le continent africain et dans le monde et le retour en force de son activité, depuis la réélection du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans les différents espaces d'appartenance, arabe, africain et méditerranéen.



Le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger a célébré cette journée, en son siège à Alger, sous le thème "Des positions constantes dans la consolidation des valeurs de paix et des vertus de la coopération internationale". Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, a présidé la cérémonie de célébration de cette journée, coïncidant avec la date d'adhésion de l'Algérie à l'ONU le 8 octobre 1962, en présence de représentants d'instances et d'institutions nationales, de Chefs de missions diplomatiques et de représentants d'organisations internationales et régionales accréditées en Algérie, ainsi que des cadres et fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre a déclaré que "nous sommes très fiers du legs historique de la diplomatie algérienne grâce auquel l'Algérie s'emploie aujourd'hui, sous la direction éclairée du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à renforcer son rôle diplomatique positif et

constructif sur la scène internationale et au niveau des différents espaces d'appartenance arabe, africain et méditerranéen". Le ministre a qualifié la journée de la diplomatie de "journée bénie où le drapeau national a été hissé fièrement à l'édifice de l'ONU marquant le retour de l'Algérie sur la scène internationale par la grande porte, en tant que pays souverain ayant arraché son indépendance et sa place grâce aux sacrifices inégalés dans l'histoire des nations". Il a rappelé que "la glorieuse Révolution de libération avait inspiré le monde entier et fait de notre pays un symbole de la lutte contre le colonialisme et un porte-voix des peuples pour leur droit à disposer d'eux-mêmes", ajoutant que la cause algérienne était parmi les premières causes de décolonisation inscrites à l'ordre du jour de l'AG de l'ONU. "L'Algérie a veillé pendant les six dernières décennies à marquer sa présence et son adhésion effective à toutes les démarches visant à atteindre les nobles objectifs consacrés par la Charte de l'ONU", a soutenu M. Attaf. S'agissant de la date de coïnci-

dence de la Journée de la diplomatie algérienne avec le jour de l'adhésion de l'Algérie à l'ONU, le ministre a souligné que "cela n'était pas un hasard ni le résultat de circonstances passagères, mais c'est le fruit de la relation exceptionnelle et privilégiée entre l'Algérie et l'ONU". M. Attaf a évoqué lors de son allocution, les principales étapes de la diplomatie algérienne et son rôle pionnier aux niveaux régional et international, notamment envers les causes palestinienne et sahraouie ainsi que la région du Sahel et l'Afrique en général. La célébration de cette journée a été marquée par la diffusion d'un documentaire sur la diplomatie algérienne, qui a mis en avant le rôle actif de cette dernière qui a veillé à ce que la communauté internationale respecte les principes de l'ONU

et les lois qui garantissent les droits de l'Homme, ainsi que son rôle pionnier aux niveaux régional et international, son ouverture et sa nouvelle vision des relations extérieures et de la coopération avec les différents grands pays à travers le monde conformément au principe du respect mutuel et la convergence de vues dans le traitement des différents dossiers dans le monde. Le film documentaire a également retracé une partie de l'activité intense de la diplomatie algérienne en 2024, après l'élection de l'Algérie en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité, en reconnaissance de son rôle pionnier dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans des questions complexes en Afrique, et dans lequel elle a mené, durant presque une

année, des batailles acharnées pour défendre les causes justes, en tête desquelles la cause palestinienne, notamment suite aux tentatives de l'entité sioniste d'imposer le déplacement forcé des populations de la bande de Gaza, et les crimes génocidaires systématiques commis à leur encontre, en sus du soutien à la cause du Sahara occidental. Dans le cadre de la célébration de la Journée de la diplomatie, le ministre a supervisé la remise des attestations de fin de formation spécialisée au profit des agents diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux stagiaires lauréats de la 12e promotion. Les participants à cette cérémonie ont été invités à visiter une exposition organisée au siège du ministère à l'occasion la Journée de la diplomatie.

À LA DEMANDE DE L'ALGÉRIE

## La question palestinienne en débat au Conseil de sécurité

La question palestinienne est en débat au Conseil de sécurité des Nations Unies, à la demande de l'Algérie et de la Slovaquie. Lors de cette réunion, les 15 membres devaient aborder la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, selon l'ordre du jour, rapporte l'APS. Les membres du Conseil de sécurité de l'ONU devraient entendre les exposés de la responsable de la section financière du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), Lisa Doughton, ainsi que le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), Philippe Lazzarini.

### UNE CATASTROPHE HUMANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

La réunion intervient, alors que l'entité sioniste poursuit, sans relâche, son agression génocidaire lancée le 7 octobre 2023 contre la bande palestinienne, malgré l'adoption par l'ONU de 2 résolutions appelant à un cessez-le-feu immédiat dans l'enclave mais jamais respectées par l'occupant sioniste. Ainsi, le bilan de l'agression sioniste contre Gaza s'est alourdi mercredi à 42.010 martyrs et 97.720 blessés, selon les autorités palestiniennes de la santé. L'agression sioniste génocidaire a entraîné aussi des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent à Gaza.

DÉBAT GÉNÉRAL À LA 4<sup>E</sup> COMMISSION DE L'ONU

## Le Sahara occidental est une question de décolonisation

Le Sahara occidental est une question de décolonisation, affirment les pétitionnaires lors du débat général à la 4e Commission de l'ONU. Le représentant du Front Polisario auprès des Nations Unies (ONU), Sidi Mohamed Omar, a souligné, mardi soir, que «le Sahara occidental, dernière colonie en Afrique, est inscrite dans l'agenda de l'ONU comme une question de décolonisation depuis 1963».

Le diplomate sahraoui a ajouté que le Sahara occidental «est sous occupation marocaine illégale depuis 1975», selon son intervention dont Horizons a obtenu une copie. Sidi Mohamed Omar s'est aussi félicité du dernier verdict de la Cour européenne de justice (CJUE) qui a réaffirmé «l'illégalité des accords entre l'Union européenne (UE) et l'État d'occupation marocaine qui ont été conclus en violation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et sa souveraineté totale sur ses richesses naturelles».

«C'est une grande victoire pour le peuple sahraoui et pour sa lutte légitime pour l'autodétermination et l'indépendance», a-t-il salué affirmant que les arrêts de la CJUE sont aussi «une victoire pour la justice et la force de la loi contre l'injustice et la politique de la force». Et maintenant, a-t-

il affirmé, «les pays membres de l'UE et l'institution de cette organisation régionale doivent respecter le verdict de la CJUE dans sa totalité et s'interdire de prendre des actions, ne seraient-ce symboliques ou autres, pour consacrer l'occupation marocaine illégale au Sahara occidental».

«La période des recours et des tactiques dilatoires est révolue», a souligné Sidi Mohamed Omar, appelant les pays à se tenir du bon côté de l'Histoire parce que les pays de l'UE et d'ailleurs qui restent engagés à respecter les principes du droit internationale n'accepteront jamais de fermer les yeux sur l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc. Il a noté que cette occupation est «en contradiction avec tous ce que représentent cette commission et les Nations unies». Le représentant du Front Polisario à l'ONU a, aussi, informé la présidente de la 4e Commission de l'ONU, dite de «décolonisation», de la visite, la semaine passée, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Stafan De Mistura, dans les camps de réfugiés dans le cadre de sa communication continue avec les 2 parties au conflit, le Front Polisario et l'État d'occupation marocaine. Selon lui, le mes-

sage du peuple sahraoui transmis au diplomate onusien est très clair. «Notre peuple, qui a déployé tous ses efforts pour réaliser une paix juste et permanente, poursuivra sa lutte pour la libération par tous les moyens légaux pour défendre son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance», a conclu Sidi Mohamed Omar. La Ligue internationale des juristes pour le Sahara occidental et l'Académie algérienne de la jeunesse, du Réseau sahraoui de solidarité italienne avec le peuple sahraoui, ont pétitionné au 1er jour des débats devant la 4e commission de l'ONU tout comme des représentants du Parti communiste aux États Unis d'Amérique, de l'Université de Santo Thomas ainsi que la Fondation colombienne pour l'amitié avec le peuple sahraoui et de l'Association équatorienne pour l'amitié avec le peuple sahraoui. Les travaux de la commission de l'ONU se poursuivront jusqu'au 14 du mois en cours. Le Comité continuera d'entendre des pétitionnaires sur la décolonisation du Sahara occidental ainsi que sur d'autres territoires inscrits dans cette commission en charge des questions politiques spéciales et de la décolonisation.

Y.B.



## Tiaret : le bilan de l'accident de la route s'alourdit à trois morts



Le bilan de l'accident de la route, survenu hier soir dans la commune de Takhemaret (90 km à l'ouest du chef-lieu de wilaya Tiaret), s'élève à 3 morts, âgés de

(2 à 27 ans), et 11 personnes blessées, âgées de 19 à 52 ans. Les blessés ont été transportés vers la polyclinique de Takhemaret, et de l'unité hospitalière publique Ibn Sina de Frenda, selon un communiqué des services de protection civile de la wilaya de Tiaret. La route nationale n°14, reliant les wilayas de Tiaret et de Saïda, et précisément dans la zone d'El Bouazid, commune de Takhemaret dans la wilaya de Tiaret, a été témoin d'un grave accident de la route, suite à une collision, hier au soir, entre un camion, un bus transportant des passagers et une voiture de tourisme. Les unités secondaires de protection civile pour Frenda, Aïn Kermes et Medrissa sont intervenues pour prodiguer les premiers soins aux blessés et les évacuer aux structures hospitalières.

### SALON INTERNATIONAL DE L'INVESTISSEMENT ET DES TECHNOLOGIES AGRICOLES

## 80 exposants au rendez-vous

Cet événement de dimension internationale se tient du 8 au 10 octobre, avec la participation d'environ 80 exposants de diverses régions du pays, parmi lesquels des professionnels, des experts et des investisseurs dans le domaine. Le domaine agricole, outre la participation des ambassadeurs de sept pays africains accrédités en Algérie, dont l'ambassadeur du pays frère de la Mauritanie, en tant qu'invité d'honneur, en plus de la présence du Consul de la République sœur de Tunisie, outre la présence d'investisseurs africains du Cameroun, du Niger et du Sénégal.

À ce titre, l'actuelle deuxième édition du Salon international, présente les dernières innovations et technologies dans le domaine de l'agriculture, ainsi que les opportunités d'investissement offertes par l'Algérie aux partenaires étrangers. Ainsi que des investisseurs locaux tout au long des journées de cette manifestation économique, échantent les expériences entre les acteurs agricoles en Algérie et à l'étranger et de consolider

les connaissances en agriculture intelligente, en irrigation et en production animale en particulier, de sorte que la démonstration sera une excellente opportunité pour les négociants étrangers de se renseigner sur le marché Algérien. Les investisseurs ont l'intention de créer un partenariat économique dans l'activité agricole et de discuter de conférences sur les cultures stratégiques et l'agriculture du désert. Le Salon international de l'investissement agricole d'Annaba a enregistré une forte présence d'entreprises émergentes, ainsi que de 25 chambres d'agriculture de wilayas, face aux paris des organisateurs sur l'expansion de la coopération entre les clients algériens et étrangers, créant de nouvelles opportunités et marchés, et favorisant les investissements conjoints avec les étrangers, compte tenu de la présence importante du corps diplomatique, représenté par des ambassadeurs et des investisseurs du Cameroun, du Niger et du Sénégal

## Le marché africain des jeux vidéo devrait croître de 11,62% par an d'ici 2029

Le rapport souligne que l'essor attendu du marché du gaming sur le continent durant les prochaines années présente de nombreuses opportunités pour les nouveaux entrants et les acteurs établis de l'industrie. La taille du marché des jeux vidéo en Afrique devrait passer de 2,14 milliards de dollars en 2024 à 3,72 milliards en 2029, grâce notamment à l'amélioration de la

connectivité et à la hausse du nombre des jeunes sur le continent, selon un rapport publié récemment par le cabinet de conseil et d'étude de marché Mordor Intelligence. Intitulé « Africa Gaming Market Size (2024 - 2029) », le rapport précise que ce marché enregistrera ainsi un taux de croissance annuel moyen de 11,62% durant la période sous revue.

## EXTRADITION D'ABDESLAM BOUCHOUAREB Verdict rendu aujourd'hui



La chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence en France doit statuer ce mercredi sur la demande d'extradition de l'ancien ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb. En fuite à l'étranger depuis février 2019, selon les termes de l'arrêt, et vivant en France depuis 2017, il a été placé sous contrôle judiciaire avec pour seules obligations de ne pas quitter le territoire et de remettre son passeport. Le 18 septembre, il a

demandé à la France de refuser son extradition, réclamée par Alger. Au total, la cour est saisie de huit demandes d'extradition, trois pour exercer des poursuites et cinq pour exécuter cinq jugements condamnant chacun l'ancien ministre à vingt ans de prison, à plusieurs millions de dinars algériens d'amende, à la confiscation de son patrimoine pour des faits de corruption, favoritisme, conflit d'intérêts et autres détournements de fonds publics.

### AU MAROC

## La corruption coûte 5 milliards de dollars par an à l'économie

En 2023, le pays a obtenu un score de 38 sur 100, passant de la 73e position en 2018 à la 97e place mondiale, selon l'indice de perception de la corruption (IPC).

La corruption coûte chaque année près de 50 milliards de dirhams (5,09 milliards \$) au Maroc, représentant entre 3,5% et 6% du PIB, a annoncé Mohamed Bachir Rachdi (photo), président de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC), lors d'une conférence tenue ce mardi 8 octobre 2024. Selon les informations rapportées par les médias locaux, M. Rachdi a révélé que 23% des entre-



prises marocaines ont été victimes d'actes de corruption l'année dernière, affectant principalement les processus d'octroi de licences, les autorisations, les marchés publics, ainsi que les recrutements dans des domaines stratégiques pour le développement économique.

## Le Burkina Faso suspend à nouveau Voice of America

Les médias internationaux continuent d'être suspendus au Burkina Faso. Accusé par les autorités locales de diffuser des informations de nature à saper le moral de l'armée, Voice of America est de retour sur la liste noire du pays. Voice of America n'émet plus au Burkina Faso. Les autorités locales ont suspendu pour 3 mois la chaîne américaine dans le

cadre d'une décision annoncée le 7 octobre par le Conseil supérieur de la communication. Le régulateur lui reproche la diffusion de plusieurs programmes de nature à saper le moral des forces armées burkinabè et maliennes, dans le cadre de leur lutte contre le terrorisme. Le communiqué mentionne notamment l'émission « Washington

Forum » du 19 septembre 2024, diffusée en synchronisé sur la radio privée burkinabè Ouaga FM. Le CSC déclare y avoir relevé de « graves manquements », reprochant notamment à un animateur d'avoir qualifié l'attaque du 17 septembre 2024 au Mali de « courageuse ». VOA avait déjà été suspendu en janvier pour 2 semaines. Les autorités ont éga-

lement interdit les plages de synchronisation durant lesquelles des médias burkinabè diffusent le contenu de médias internationaux. Louis Modeste Ouedraogo, le président du CSC, a déclaré dans un communiqué que la synchronisation entraîne la diffusion d'informations « malveillantes et tendancieuses » par certains médias audiovisuels locaux.

# L'EXPRESS

Quotidien national  
d'information édité par la

**SARL ADRA COM**

Adresse : Maison de la presse  
Abdelkader Safir,  
02 Rue Farid Zouiouache,  
Kouba, Alger  
Tel/Fax administration  
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR HONORAIRE:  
**ZAHIR MEHDAOUI**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
PAR INTÉRIM:  
**RABAH YUCEF RABAH**

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION  
ET DES FINANCES  
**NOURDINE BRAHMI**

Redaction@lexpressquotidien.dz  
www.lexpressquotidien.dz

TEL/fax: 023.70.99.92  
Service-pub@lexpressquotidien.dz

**Impression SIA**  
Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:  
L'Entreprise Nationale  
de communication d'Édition  
et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger  
Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45  
020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
Programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

# Garantir équité et respect à l'enseignant

En célébrant la Journée internationale de l'enseignant, célébrée le 5 octobre de chaque année, le ministre de l'Éducation nationale, M. Abdelhakim Belaabed, a affirmé, à Alger, que parmi "les priorités" de l'État algérien, figurent la garantie de l'équité et du respect de l'enseignant dont il faudra bien préserver la dignité.

Et saisissant cette occasion, le ministre a distingué six (06) enseignants exceptionnels dans les domaines, de la littérature, des arts et du sport. En prenant la parole pour célébrer cette journée internationale de l'enseignant, célébrée le 5 octobre de chaque année, le ministre a, d'emblée tenu à se féliciter "des décisions importantes prises par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il avait présidée le 22 septembre dernier.

Et dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale, a évoqué la déclaration du Président relative à l'amélioration de la situation socioprofessionnelle du personnel du secteur de l'éducation et, surtout, son engagement relatif à la promulgation du statut particulier du secteur de l'éducation avant la fin de l'année". Il y a lieu de rappeler, au passage qu'il y a une semaine, le président Tebboune a donné, lors du Conseil des ministres, une instruction pour la concrétisation de son engagement relatif à la promulgation du statut particulier du secteur de l'éducation, avant la fin de l'année. Une instruction favorablement accueillie par les syndicats. A ce moment là, il y a eu la réaction de plusieurs responsables dont le président de l'Union nationale des person-

nels de l'éducation et de la formation (UNPEF), Sadek Dziri, qui a salué l'instruction du président de la République, tout en estimant que la promulgation de ce texte en décembre sera une «excellente décision», après une longue attente. Aujourd'hui et à l'occasion de la journée internationale de l'enseignant, le ministre de l'éducation a exprimé "toute la considération" qu'il voue aux enseignants pour le rôle important qu'ils jouent dans l'enseignement, la transmission du savoir et l'ancrage des valeurs et bonnes mœurs en milieu des élèves, adressant "ses remerciements et exprimant sa reconnaissance" à tous les partenaires sociaux et tout le personnel du secteur pour les efforts consentis, afin de concourir au succès de la rentrée scolaire 2024/2025, "marquée par plusieurs nouveautés favorables à la promotion du système éducatif national et à l'amélioration de sa performance".

Ainsi, saisissant cette opportunité, le ministre de l'éducation nationale, M. Abdelhakim Belaabed, a appelé, dans ce contexte, les enseignants à s'engager "sérieusement à accomplir leur noble mission", car étant "les premiers investis de la responsabilité de former des générations, de défendre les constantes de l'identité nationale dans ses trois dimensions,



islam, arabité et amazighité, et de protéger la nation".

## Des instructions du Président de la République

Au mois de septembre dernier, la promulgation du statut particulier de l'éducation avant la fin 2024, la réintégration des élèves en situation d'échec scolaire, la généralisation de l'utilisation des tablettes, ont été les directives principales formulées par le président de la République. Le ministre Belaabed devrait relever ces défis. Présidant son premier Conseil des ministres depuis sa réélection

pour un deuxième mandat, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a pris une nouvelle batterie de décisions au profit du secteur de l'éducation nationale. Même s'il a exprimé sa satisfaction quant aux conditions normales dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire, le Président a tout de même donné des instructions fermes en vue d'améliorer les conditions de scolarité des élèves et garantir tous les droits de l'enseignant. A ce titre, il a donné instruction pour la concrétisation de son engagement relatif à la promulgation du statut particulier du secteur

de l'éducation nationale avant la fin 2024 et a enjoint au ministre de l'Éducation de généraliser les tablettes électroniques en atteignant au moins 50 % d'ici la fin de l'année scolaire actuelle. Le président de la République a également mis l'accent sur l'importance de la poursuite des efforts pour prendre en charge les élèves redoublants et leur donner une chance d'être réintégrés, pour réduire la déperdition scolaire. Enfin, le chef de l'État a aussi ordonné de réorganiser le sport scolaire et les programmes d'éducation physique.

Saïd Ben

## LOI RELATIVE À LA GESTION, AU CONTRÔLE ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

### Une série d'amendements soumis à l'appréciation de l'APN

Les membres de la Commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont présenté, une série de propositions pour renforcer le nouveau projet de loi relatif à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. C'est ce qu'a indiqué hier, un communiqué de la chambre basse du Parlement. Encore faut-il savoir aussi, que ces propositions ont été formulées lors d'une réunion de la Commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement de l'Assemblée populaire nationale, avec le directeur général de l'environnement et du développement durable au ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables, Messaoud Tebani, et des représentants de l'Agence nationale des déchets (AND). Et cela s'est justement passé dans le cadre de l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi 19-01 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

Ainsi et toujours au cours de ce débat, le représentant du ministère, M. Tebani, a relevé l'importance de la nouvelle loi qui vise à organiser le marché du recyclage et de la valorisation, et à établir de nouveaux principes pour garantir l'efficacité de la gestion des déchets. Il a, en outre, évoqué les objectifs de la loi qui contraint les opérateurs économiques à valoriser les déchets produits selon le principe de la responsabilité élargie du producteur.

#### Des propositions émises

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de noter que les députés ont proposé d'orienter les subventions du fonds de soutien aux exportations, vers les entreprises qui exportent des déchets non recyclables localement. Ce qui, selon eux, serait considéré comme, un véritable moyen d'ouvrir le champ à l'investissement dans ce domaine. D'autre part, ils ont également suggéré d'orienter les jeunes vers d'éventuels projets dans le secteur afin de booster l'investissement et le développement. Et bien évidemment, tout ceci, sans oublier de réfléchir à des stratégies permettant aux communes de prendre des mesures dans la perspective d'encourager les citoyens à la collecte et au tri des

déchets recyclables, et ce, en plus, de la nécessité d'impliquer le secteur privé dans les opérations de collecte des déchets et de nettoyage des plages pendant la saison estivale. De plus, la restructuration du ministère de l'Environnement et des institutions qui lui sont rattachées, telles que l'AND et l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD), est aussi prévue. Ces restructurations se feront donc bien par la révision de certaines dispositions légales relatives à la gestion des déchets, comme l'a si bien fait savoir le directeur général de l'environnement et du développement durable au ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables, Messaoud Tebani. De leur côté, les

représentants de l'AND ont présenté un exposé sur les missions de l'agence en matière d'assistance technique aux collectivités locales en matière de gestion des déchets. Ils ont évoqué, quant à eux, la création et la mise à jour d'une banque de données sur les déchets, ainsi que l'élaboration des études et le suivi du système de surveillance. Encore faut-il mettre en exergue le fait que l'exposé a, aussi, abordé la question de la réalisation des projets dans le cadre de la délégation, et dont le nombre "s'élève à 86 projets pour un montant de plus de 718 millions de DA". Ceci, sans oublier également la réhabilitation de 20 grandes décharges, dont certaines sont en cours de réalisation outre la réalisation de 33 stations de traitement des lixiviats. Par ailleurs, le président de la commission, M. Mohamed Ouarti a affirmé que la protection de l'environnement est une question vitale directement liée à la santé du citoyen et à son bien-être. Et pour compléter le compte rendu des débats, il y a lieu de relever qu'ils ont également porté sur la relation entre la Direction de l'environnement et les collectivités locales, ainsi que les défis environnementaux liés aux projets de développement, aux déchets marins, aux déchets électroniques et aux déchets inertes. Ceci, en prenant en compte les dommages que peuvent causer les eaux traitées à la santé humaine.

S.B.

## Quatre dealers sous les verrous

La Sûreté urbaine de Bouira a arrêté un certain nombre de personnes pour faits de consommation et vente de drogues et de psychotropes. Les efforts de l'autorité se poursuivent pour lutter contre l'abus et la promotion de ces toxines. Les membres de la brigade de la police judiciaire ont pu arrêter 4 personnes âgées de 28 à 41 ans, accusées de détention de drogues (Kif traité) et de psychotropes en vue d'en faire le commerce et le trafic. L'opération a été menée sur la base d'informations obtenues par la brigade selon lesquelles les suspects faisaient la promotion de drogues et de psychotropes. En conséquence, un plan de sécurité strict a été mis en place, pour les surveiller. C'est de la sorte qu'ils ont été arrêtés en flagrant délit de possession de 8,28 grammes de drogues destinées à la vente, en plus de 359 gélules de psychotropes (Prégabaline 300 mg), 20 comprimés de psychotrope (Ketyl 06 mg), une arme blanche prohibée, et une somme d'argent s'élevant à 63.875 dinars provenant du produit de la vente.

«GIGA CITY EXCELLENCE» LUI A ÉTÉ DÉCERNÉ PAR UN JURY D'EXPERTS INTERNATIONAUX

# Algérie Télécom sur la plus haute marche du podium

«Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'Algérie Télécom a reçu le prix de la World Broadband Association dans la catégorie «Giga City Award» lors du Congrès de Développement du Haut Débit (BDC), qui s'est tenu hier 8 octobre à Paris», indique AT sur sa page facebook.

Algérie Télécom annonce qu'elle a reçu le prix «Giga City Excellence» lors du Broadband Development Congress, organisé par la World Broadband Association, le 8 octobre 2024 à Paris. Cette distinction, attribuée par un jury d'experts internationaux, souligne l'engagement d'Algérie Télécom envers l'innovation et l'excellence dans le secteur des télécommunications. «Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'Algérie Télécom a reçu le prix de la World Broadband Association dans la catégorie «Giga City Award» lors du Congrès de Développement du Haut Débit (BDC), qui s'est tenu hier 8 octobre à Paris», indique AT sur sa page facebook. A noter qu'Algérie Télécom est le seul opérateur africain à recevoir cette récompense cette année, grâce au processus de déploiement et de fourniture d'un réseau Internet fibre optique haut débit. «Nous continuons à déployer des efforts continus pour développer le service Internet à haut débit et permettre à nos précieux clients



d'en bénéficier à travers les meilleures offres, dans différentes régions de notre territoire national», ajoute-t-on. L'opérateur a été récompensé pour

son service Idoom Fibre, qui compte près de 1,5 million de clients, prouvant la qualité et de l'efficacité des services proposés. Cette reconnaissance ren-

force la position d'Algérie Télécom en tant que leader incontesté du marché des télécommunications en Algérie et en Afrique. Le Broadband Development

Congress, organisé par la World Broadband Association, a pour thème cette année «Monétiser le haut débit de nouvelle génération : comment l'IA influencera le développement futur des réseaux». C'est un événement de premier plan où les leaders et experts du secteur exploreront le rôle transformateur de l'Intelligence Artificielle (IA) dans l'évolution des réseaux à large bande. Cet événement comprend des discours, des tables rondes et des sessions interactives sur les innovations basées sur l'IA, les stratégies de maximisation du retour sur investissement et le déploiement éthique de l'IA. Des opérateurs de télécommunications, des fournisseurs de services cloud, des fournisseurs de solutions d'IA, des analystes du secteur et des chercheurs universitaires viennent partager leurs idées sur l'exploitation de l'IA pour améliorer l'efficacité du réseau, stimuler de nouveaux modèles commerciaux et garantir des avantages exclusifs.

I.B.

## DESSALEMENT D'EAU DE MER

### Cinq stations entrées dans leur ultime phase

Les travaux de construction de cinq stations de dessalement d'eau de mer, d'une capacité totale de 1,5 million de mètres cubes par jour, atteignent leur phase finale. C'est ce qu'a affirmé hier Mouloud Hachlaf, directeur de la communication d'Algerian Energy Company (AEC), lors de son intervention à la radio chaîne 3. «Nous sommes dans la dernière phase, celle de la réception et du montage des équipements, en vue de passer à la phase de pré-commissionnement et aux essais», a-t-il déclaré. Concernant l'implication des entreprises algériennes dans ce méga-programme, M. Hachlaf a affirmé que la capacité de ces sociétés, qu'elles soient publiques ou privées, s'est notablement améliorée en termes de délais de réalisation et de qualité, atteignant des normes comparables à celles des plus grandes entreprises mondiales. «De

plus, grâce à cette expérience acquise, les entreprises algériennes ont permis de réduire la facture d'importation de 60 à 62 %», a-t-il ajouté. La mise en exploitation des cinq stations, prévue pour décembre 2024, dans les wilayas d'Oran, Tipasa, Boumerdes, Béjaïa et El Tarf, connaît donc un taux d'avancement important, notamment la station de Fouka à Tipasa. Début septembre, la Compagnie algérienne de l'énergie (AEC), a affirmé que le taux d'avancement des travaux de réalisation des cinq stations de dessalement d'eau de mer en cours a atteint plus de 75%, assurant que ces projets seront achevés d'ici la fin de l'année en cours. Notons qu'il y a un autre programme en cours d'étude, relatif à la réalisation de six stations de dessalement de l'eau de mer visant à renforcer l'alimentation en eau potable (AEP), pour atteindre un taux de dessa-

lement de 60%, outre un projet en cours d'étude relatif à la réalisation de stations mobiles de dessalement, avec une capacité de production allant entre 2.500 et 2.700 m<sup>3</sup>/jour. Le dessalement de l'eau de mer s'avère donc une solution essentielle pour faire face au stress hydrique, sachant que dès l'entrée en production de ces stations, les besoins nationaux en eau potable seront assurés grâce au dessalement. La Compagnie algérienne de l'énergie (AEC), a choisi des entreprises algériennes pour assurer les équipements locaux à hauteur de 100%, relevant que le taux d'intégration nationale dans la réalisation de ces stations a atteint 30% à 40%. Pour les responsables de l'AEC, le dessalement de l'eau de mer est «prometteur», chose qui nécessite de faciliter l'accès des entreprises et des investisseurs dans ce domaine, en vue de le booster davanta-

ge. ils mettent aussi l'accent, sur l'importance de la formation dans le domaine de l'investissement dans le dessalement de l'eau de mer, à travers l'introduction de normes et de modules scientifiques en matière de techniques de pointe et de formations pratiques, avec l'application de ces normes dans les universités algériennes, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et dans les centres de formation, en coordination avec le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels. L'Algérie se positionne à la première place au niveau africain en matière de capacité de production d'eau dessalée et occupera d'ici fin 2024, après la mise en service des cinq projets en cours, la deuxième position au niveau arabe derrière l'Arabie saoudite.

Inès B.

## SECTEUR DE LA PÊCHE :

### Création de plates-formes pour améliorer le service public

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani, a affirmé, mardi à Alger, que son secteur avait connu récemment une transformation numérique à travers la création de plusieurs applications et plateformes visant à répondre efficacement aux préoccupations des professionnels ainsi qu'à moderniser et à améliorer le service public. Dans une allocution prononcée à l'ouverture d'une conférence nationale sur la numérisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture, M. Badani a estimé que l'orientation numérique adoptée par le secteur visait à simplifier sa gestion et à augmenter ses capacités, voire même encourager l'investissement dans ses activités, étant donné qu'il s'agit d'un secteur important qui contribue au renforcement de la sécurité alimentaire,

rapporte l'APS. Le ministre a évoqué dans le même contexte, le lancement de la plateforme de la prime incitative des producteurs de la tilapia, destinée à encourager l'adhésion à ce programme, à augmenter la production de ce type de poissons et à améliorer la qualité, en sus de la plateforme dédiée aux autorisations d'importation de moteurs de navires de moins de 5 ans, en vue de moderniser la flotte nationale de la pêche et améliorer son rendement. Une plateforme d'inscription dans le domaine de la formation au secteur de la pêche et de l'aquaculture a été mise en place, visant à atteindre le plus grand nombre de personnes souhaitant se former dans les spécialités du secteur, et de fournir «un cadre numérique fluide renforçant la capacité des ressources humaines dans ce secteur vital»,

outre l'application «Al-Bahar» qui permet aux professionnels de s'inscrire auprès des chambres de pêche des wilayas. Le ministre a relevé également la mise en place d'une application pour le suivi et la prise en charge des préoccupations des professionnels du secteur. M. Badani a révélé que d'autres applications similaires sont en cours de réalisation, notamment pour la mise à jour du système d'information statistique, le système de surveillance des navires à distance et le système d'information géographique, mettant en avant l'importance de ces moyens pour «adopter les meilleures pratiques administratives susceptibles de contribuer à la durabilité des ressources biologiques marines». Plusieurs interventions ont été présentées à cette occasion sur la réalisation des plate-

formes numériques pour le secteur de la pêche ainsi que les projets de numérisation réalisés par la Chambre algérienne de la Pêche et de l'Aquaculture (CAPA). En marge des travaux de cette conférence, le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques a présidé une cérémonie de signature d'une convention de coopération entre la startup «Martis» et l'incubateur d'affaires «Jamal» portant échange d'expertises et commercialisation des produits de la startup via la plateforme «Jamal». L'incubateur offre la possibilité de financer des petits projets dans le domaine de l'aquaculture et la pêche à travers le lancement de 10 nouveaux projets prêts avec une étude de faisabilité économique conformément aux dispositions de la charia islamique, selon les explications des organisateurs.



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE**  
**O.P.G.I DE TINDOUF**  
**NIF OPGI : 0987.3701.0060 433**

**AVIS AU CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT AVEC CAPACITE MINIMAL POUR ETUDE ET SUIVI**  
**N° 07/2024**

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Tindouf lance un avis de concours d'architecture Restreint Avec Capacité Minimal pour étude et suivi Du Projet De Réalisation 500 Logements Publics Locatifs individuel duplexe programme De L'année 2024 2<sup>ème</sup> tranche Type F3 En Tout Corps D'état (TCE+VRD) Dans La Commune de Tindouf Wilaya de Tindouf.

- ❖ 400/500LPL INDIVIDUEL DUPLEXE COMMUNE DE TINDOUF :
  - ❖ LOT (A) : RÉALISATION 100/400/500 LPL + VRD
  - ❖ LOT (B) : RÉALISATION 80/400/500 LPL + VRD
  - ❖ LOT (C) : RÉALISATION 70/400/500 LPL + VRD
  - ❖ LOT (D) : RÉALISATION 70/400/500 LPL + VRD+LOCAUX COMERCIAUX ET GALERIE
  - ❖ LOT (E) : RÉALISATION 40/400/500 LPL + VRD+LOCAUX COMERCIAUX ET GALERIE
  - ❖ LOT (F) : RÉALISATION 40/400/500 LPL + VRD

- ❖ 100/500LPL INDIVIDUEL SIMPLEX COMMUNE DE OUM EL ASSEL :
  - ❖ LOT (G) : RÉALISATION 100/500 LPL + VRD REPARTIS COMME SUIT :
    - ❖ 60/100/500 LPL + VRD a OUM EL ASSEL.
    - ❖ 40/100/500 LPL + VRD a HASSI KHEBI.

Les Bureaux d'études nationaux publics et privés agréés en architecture, régulièrement inscrits au tableau national de l'ordre des architectes peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'OPGI de Tindouf régie Hal En-Nasr, contre le paiement de 5.000,00 DA comme frais de publication.

Les soumissionnaires doivent se référer et présenter les pièces obligatoires cités dans les conditions d'éligibilité ci-dessous, faute de quoi leur offre est rejetée d'office.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots mais ne peuvent être retenus que pour un seul lot suivant l'ordre chronologique des lots du cahier des charges.

**-CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :**

**A-Capacité professionnelle :**

- Pour les architectes agréés, justifier :
  - De l'agrément en cours de validité Année 2024 inscrits au tableau national de l'Ordre des architectes,.
- Pour les bureaux d'études publics, justifier :
  - De l'agrément en cours de validité Année 2024 inscrits au tableau national de l'Ordre des architectes,.
  - Du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création;
  - Et de l'extrait du registre de commerce portant code architecture (607009).

**B-Capacité financière:**

Avoir cumulé un chiffre d'affaire d'un montant supérieur ou égal : **2 000 000,00 DA** En prenant en compte les Cinq dernières années (2019-2020-2021-2022-2023) justifier par les Bilans ou C20 délivrés par les services des Impôts.

**C- Capacités techniques:**

**Références professionnelles :**

- ayants déjà conçu une maîtrise d'œuvre (Etude et suivi ou bien Etude ou suivi) d'un projet classé à la catégorie «B» ou plus ou deux projets classés à la catégorie «A» à justifier par des attestations de bonne exécution ou des attestations d'exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics comportant les informations nécessaires.

**-CAS OFFRE PRESENTE PAR GROUPEMENT DES BET :**

\* Les candidats doivent présenter leurs offres en groupement, conformément les articles 44 ,55 de La loi N° 23-12 du 5 Août 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics.

**A-Capacité professionnelle :**

Pour les architectes agréés, justifier :

- Tous les membres du groupement doivent être agréés (agrément 2024) inscrits au tableau national de l'Ordre des architectes.
- Pour les bureaux d'études publics, justifier :
  - Du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création;
  - Justifier les extraits du registre de commerce portant code architecture (607009).

**B- Capacités technique**

**Références professionnelles :**

- L'un des membres de groupement ayants déjà conçu une maîtrise d'œuvre (Etude et suivi ou bien Etude ou suivi) d'un projet classé à la catégorie «B» ou plus ou deux projets classés à la catégorie «A» à justifier par des attestations de bonne exécution ou des attestations d'exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics comportant les informations nécessaires.

**C-Capacité financière:**

- Avoir cumulé un chiffre d'affaire (chef de file + membres) d'un montant supérieur ou égal : **4 000 000,00 DA** En prenant en compte les Cinq dernières années (2019-2020-2021-2022-2023) justifier par les Bilans ou C20 délivrés par les services des Impôts.

Le dossier du concours d'architecture national présenté par le soumissionnaire sera composé de Quatre (04) plis comme suit :

- 1- Pli N° : 01 dossier de candidature (Voir cahier des charges)
- 2- Pli N°: 02 offre technique (Voir cahier des charges)
- 3- Pli N°: 03 offre prestations (Voir cahier des charges)
- 4- Pli N°:04 offre financière (Voir cahier des charges)

\* Les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement les plis des dossiers de candidature. Le dossier de candidature est inséré dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant le nom et l'adresse du bureau d'étude et la référence et l'objet du concours ainsi que la mention «dossier de candidature».

Cette enveloppe est mise dans une autre enveloppe anonyme, qui devra porter uniquement la mention suivante:

**Concours National d'architecture restreint Avec Capacité Minimal N° 07/2024 pour Etude et Suivi de Projet de Réalisation des 500 Logements Publics Locatifs individuel duplexe de L'année 2024 Type F3 2<sup>ème</sup> En Tout Corps D'état (TCE+VRD) Dans La Commune de Tindouf, Wilaya de Tindouf**

**(A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)**

à Monsieur le Directeur Général de l' O.P.G.I. de la Wilaya de Tindouf.

- La durée de préparation pli de dossier de candidature est fixé à Quinze (15) jours
- La durée de préparation pli de l'offre technique et des plis de l'offre financière et des plis des prestations est fixé à vingt (20) jours à compter de la date de la transmission de la correspondance invitant le soumissionnaire leur dépôt.
- Si les dates coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal (vendredi ou samedi), la durée de préparation des offres sera l'ouverture des plis de dossier de candidature fera en séance publique.
- L'ouverture des plis des offres prestations n'est pas public et des plis des offres financières fera en séance publique à l'issue de l'évaluation des plis des prestations.
- Les soumissionnaires concernés seront invités à la séance publique d'ouverture des plis financières ; par écrit les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres financières pendant une durée de trois (03) mois augmentée des durées de prestation des offres (candidature et techniques et financières) à compter de la date de dépôt des offres financières et des plis des prestations.
- Les offres adressées par voie postale ne seront pas acceptées si elles parviennent après la date et l'heure limite de dépôt des offres, le cachet de la poste ne faisant pas foi.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE**  
**Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Timimoun**  
**Boulevard Premier Novembre Cité 10 Logements 1988 Timimoun**  
**NIF : 002349089402423**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° : 14**  
**/2024**

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Timimoun lance une Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales pour la Etude et suivi de l'achèvement du programme de 700 logements locatifs publics 2024 à travers la wilaya de Timimoun. Réalisation de 30/700 logements locatifs publics type 03 chambres avec différents axes et réseaux (VRD) dans la commune de Deldol.

Les entreprises intéressées par le présent avis sont priées de se présenter au siège de l'office à l'adresse suivante: OPGI de Timimoun, pour retirer le cahier des charges contre paiement de dix mille dinars (10.000,00 DA) non remboursable Représentant les frais de la documentation.

**CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

Un certificat de qualification et de classification de la Catégorie (II) et plus Activité bâtiment principale ou secondaire.

**CONTENU DE L'OFFRE :** Les offres des soumissionnaires doivent comporter :

- I. **LE DOSSIER DE CANDIDATURE :** ce dossier contient
  1. Déclaration de candidature (dûment renseignée portant date, cachet et signature de l'entreprise).
  2. Déclaration de probité (dûment renseignée portant date, cachet et signature de l'entreprise)
  3. Statut pour les personnes morales.
  4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
  5. Documents justifiant les capacités du soumissionnaire:
- a. Copie du certificat de qualification et classification en cours de validité.
- b. Liste des moyens humains.
- c. Liste des moyens matériels.
- II. **OFFRE TECHNIQUE:** ce dossier contient
  1. Déclaration à souscrire (dûment renseignée portant date, cachet et signature de l'entreprise).
  2. Mémoire technique justificatif (dûment renseigné portant date, cachet et signature de l'entreprise).
  3. Copie des diplômes pour l'encadrement et attestation d'affiliation CNAS pour l'ensemble des employés en cours de validité.
  4. Copie des cartes grises, assurances et fiche de contrôle technique en cours de validité pour le matériel roulant et par un PV délivré par un huissier de justice (année en cours) ou facture d'achat pour le matériel non roulant.
  5. Planning et détail d'exécution des travaux signé et cacheté par l'entreprise.
  6. Cahier des charges portant à sa dernière page la mention manuscrite «lu et accepté».
- III. **OFFRE FINANCIERE:** ce dossier contient
  1. Lettre de soumission (dûment renseignée portant date, cachet et signature de l'entreprise).
  2. Bordereau des prix unitaires (dûment renseigné portant date, cachet et signature de l'entreprise).
  3. Le détail quantitatif et estimatif (dûment renseigné portant date, cachet et signature de l'entreprise).

**PRESENTATION DES OFFRES CACHETÉES ET SCÉLÉES :**

Le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées cachetées, indiquant:

- La dénomination du soumissionnaire
  - La référence et l'objet de la Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales
  - La mention « dossier de candidature » « offre technique » ou « offre financière » selon le cas.
- Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :
- « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres»

Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°:14 /2024

Etude et suivi de l'achèvement du programme de 700 logements locatifs publics 2024 à travers la wilaya de Timimoun. Réalisation de 25/700 logements locatifs publics type 03 chambres avec différents axes et réseaux (VRD) dans la commune de Deldol.

A monsieur : le Directeur Général de l'OPGI de timimoun

La date limite de dépôt des offres est fixée le 10 jours, de la date de la première parution du présent avis avant 12<sup>h</sup> :00. La commission d'ouverture et d'évaluation des offres siégera en séance publique, le dernier jour correspondant à la date limite du dépôt des offres à 14<sup>h</sup> : 00. Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal. La durée de préparation des offres et prorogée jusqu'au jour ouvrable à la même heure. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours+ durée de préparation des offres.

L'EXPRESS DU 10/10/2024

ANEP : N° 2416031720

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère des Travaux Publics et Infrastructure de Base**

**Direction des Travaux Publics**  
**De la Wilaya d'Illizi**

**Mise en demeure N° 02**

- Vu le marché N°185/2022 approuvé le 08/12/2022 relatif au projet : Lot N° 01 : Aménagement de la zone d'activité de la commune d'IN AMENAS
- Vu l'ordre de service N°164/2022 du : 03/01/2023 relatif au démarrage des travaux
- Vu le délai contractuel fixé à neuf (09) mois.
- Vu le non-respect du planning d'exécution des travaux.
- Vu la mise en demeure n°01 en date du 22/01/2024
- Vu la science de travail en date du 28/02/2024, que l'entreprise de réalisation s'est engagée à terminer les travaux dans les délais contractuels
- Vu la correspondance N° 808/DTP/SDIR du 18/04/2024
- Vu la correspondance N° 914/DTP/SDIR du 05/05/2024
- Vu la correspondance N° 1072/DTP/SDIR du 19/05/2024
- Vu la correspondance N° 1490/DTP/SDIR du 15/07/2024
- Vu le rapport qui nous a été transmis en date du 06/10/2024 confirmant que le chantier est abandonné.

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'Illizi adresse une Mise en demeure à l'entreprise (SARL SOHYTRAB d'Hydraulique et Travaux Publics) demeurant à ILLIZI pour lever des réserves et livraison de projet et présenter la situation des travaux, et ce dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de la date de la parution du présent avis dans les quotidiens nationaux. Faute de quoi des mesures administratives seront prises à l'encontre de l'entreprise Conformément à la réglementation en vigueur.

L'EXPRESS DU 10/10/2024

ANEP : N° 2416031836

L'EXPRESS DU 10/10/2024

ANEP : N° 2416031736



ORAN

# Signature d'une convention entre la direction de la formation et Somiz

Une convention a été signée par la direction de la formation et de l'enseignement professionnels d'Oran et la société Somiz pour renforcer la coopération, notamment le placement des stagiaires dans le secteur de la sécurité industrielle et de la maintenance industrielle.

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels Yacine Merabi a souligné, mardi à Oran, l'importance d'encourager l'initiative entrepreneuriale et la création de micro-entreprises comme outil efficace de développement économique et social. Le ministre a souligné, lors de sa visite à la Société de maintenance industrielle d'Arzew (SOMIZ), relevant du Groupe Sonatrach, qu'encourager et renforcer l'esprit entrepreneurial au sein des établissements de formation professionnelle est "notre vision future du secteur, à travers l'encouragement des projets innovants et distingués qui contribuent à créer de nouvelles opportunités d'emploi". Au cours de son entretien avec les stagiaires du secteur de la formation professionnelle de l'entreprise SOMIZ, il a souligné que le secteur "est devenu l'un des secteurs les plus importants, qui participent, à travers les diplômés, les professionnels et les porteurs d'idées et de projets, au développement local et national". Dans ce contexte, M. Merabi a souligné que le secteur de la formation et de l'en-

seignement professionnels évolue dans cette direction, depuis un certain temps, la priorité ayant été accordée à l'entrepreneuriat dans son programme, où une mesure spéciale pour l'entrepreneuriat a été incluse, en plus de la création de la "Maison de l'Accompagnement et de l'Intégration" pour être un espace d'échange d'expériences entre stagiaires et diplômés des établissements et dispositifs de formation solidaires, ajoutant que cette session représente un important mécanisme d'information et d'orientation, de développement des compétences entrepreneuriales, avec le soutien des différents intervenants dans le domaine du financement des projets et la création des micro entreprises. Lors de cette visite, une convention a été signée par la direction de la formation et de l'enseignement professionnels d'Oran et la société Somiz pour renforcer la coopération, notamment le placement des stagiaires dans le secteur de la sécurité industrielle et de la maintenance industrielle. Le ministre avait auparavant visité le Centre de



formation professionnelle et d'apprentissage Zoubid Boudjemâa à Haï Djameleddine, ainsi que l'Ecole supérieure de l'hôtellerie d'Oran, où il a été informé des conditions de formation des stagiaires. Auparavant, le ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels a donné le coup d'envoi de la nouvelle rentrée de la formation, lors d'une cérémonie organisée à l'amphithéâtre de la mosquée du Pôle Abdelhamid-

Ibn-Badis à Oran. Lors de la même cérémonie, des conventions ont également été signées entre la Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels et quatre partenaires économiques, à savoir le complexe de fabrication du sucre "Berrahal", le laboratoire "Biopharm", l'entreprise de bois d'Oran "Mobis" et la direc-

tion régionale de la Pharmacie centrale des hôpitaux. Ces accords s'inscrivent dans le cadre de la définition de cadres de concertation, de coopération et de coordination pour fournir une main d'œuvre qualifiée au partenaire économique et des postes aux stagiaires dans le secteur, ainsi que les possibilités de recrutement.

BOU SAÂDA

## Arrestation de trois femmes impliquées dans le braquage d'une bijouterie

Des éléments de la police judiciaire de la Sûreté de daïra de Bou Saâda (M'sila) ont arrêté trois femmes impliquées dans le braquage d'une bijouterie à Bou Saâda, ponctué par le vol d'une importante quantité de bijoux, selon un communiqué de la Sûreté de wilaya. Selon le document, l'affaire a été prise en charge par la police à la suite de la réception d'une plainte de la victime selon laquelle la bijouterie a fait l'objet d'un hold-up perpétré par quatre individus (trois femmes et un homme) après que son propriétaire ait été aspergé avec une bombe

lacrymogène et roué de coups. Les malfrats, après avoir accompli leur forfait, marqué par le vol d'une quantité «importante» de bijoux en or, ont pris la fuite à bord d'une voiture de tourisme, selon le communiqué, qui ajoute que l'enquête menée par les policiers a permis l'identification des suspects et l'arrestation de trois femmes, tandis que le complice, en fuite, est activement recherché. L'action diligentée par les éléments de la Sûreté de daïra a donné lieu à la récupération d'une quantité de bijoux volés estimée à plus de 553 grammes,

en plus d'une somme d'argent en monnaie nationale de 298.000 DA et d'une autre somme de 100 euros représentant le produit de la vente d'une partie du butin. Après l'achèvement des procédures d'enquête, les suspects ont été déferés devant les autorités judiciaires territorialement compétentes pour les crimes, entre autres, de «constitution d'association de malfaiteurs, vol à main armée d'un magasin commercial, vol à main armée avec circonstances aggravantes, récidive et coups et blessures volontaires».

RELIZANE

## Grande affluence à la Ouaâda annuelle du saint patron Sidi M'hamed Benaouda

La Ouaâda annuelle du saint patron Sidi M'hamed Benaouda, qui a été lancée mardi dans la commune éponyme (20 km au sud de Relizane), enregistre une affluence des visiteurs de différentes régions du pays et des membres de la communauté nationale établie à l'étranger. Les visiteurs affluent au mausolée du saint patron pour lui rendre hommage, lors de cette manifestation traditionnelle héritée de père en fils, et bénéficient de l'hospitalité de la population de la région, qui leur offre le plat de couscous dans les tentes érigées à cette occasion. L'assistance profite également des spectacles de

fantasia présentés par des centaines de cavaliers sur des chevaux arabes et berbères des wilayas de Tiaret, Ain Defla, Mascara, Chlef, Mostaganem et Relizane, qui attirent une foule nombreuse. Ce rendez-vous annuel est considéré comme une occasion pour acquérir certains produits exposés, lors des activités commerciales organisées, tels les habits traditionnels, les produits d'artisanat, les bijoux, les gâteaux traditionnels, les fruits secs et autres. Une exposition est réservée aux produits d'artisanat avec la participation de plus de 30 artisans de différentes wilayas, à l'initiative de la direction de

wilaya du Tourisme et de l'Artisanat et de la chambre d'artisanat et des métiers, à l'occasion de cette Ouaâda et la célébration de la journée mondiale du tourisme. Le deuxième jour de cette manifestation, que les citoyens de la région organisent depuis quatre siècles, est une importante journée, où les 25 aouchs de la tribu «Flita» installent une tente cousue avant la Ouaâda avec des tissus en laine, où chaque morceau représente un arch de cette tribu. Les archs de la tribu «flita» entrent en concurrence pour transporter la tente et l'installer, dans une ambiance où s'entremêlent les voix, les coups de

batons, les you-you de femmes, outre la participation de troupes folkloriques. Pour rappel, le saint patron Sidi M'hamed Benaouda, dont la Ouaâda dure quatre jours, est M'hamed Benyahia Benabdela-ziz dit «M'hamed Benaouda», du nom de sa nourrice «Aouda». Il est né en 972 de l'hégire aux environs d'Oued Mina. Il décéda en 1.034 de l'hégire. Il fut un savant et créa la zaouia d'enseignement et d'hébergement des pauvres et passants et a combattu l'occupant espagnol, aux côtés des tribus des Medjaher, vers la moitié du 16ème siècle, lors de la bataille de Mazagran (Mostaganem).

EL OUED

## Une production abondante de pomme de terre attendue

Une production de plus de 11,5 millions de quintaux de pomme de terre d'arrière-saison est attendue dans la wilaya d'El-Oued au titre de l'actuelle saison agricole, a-t-on appris hier auprès de la chambre de l'agriculture de la wilaya (CAW). Cette récolte concerne une surface de 33.000 hectares, soit environ 30% de la superficie agricole utile (SAU) de la wilaya, qui s'étend à plus de 100.000 hectares, a déclaré le président de la chambre, Djalloul Athmani. La production de la pomme de terre est concentrée dans la majorité des communes de la wilaya, dont notamment, les neuf communes à vocation agricole, à savoir Magrane, Hassi-Khalifa, Trifaoui, Reguiba, Debila, Ourmas, Mih Ouansa, Oued El Alenda et Nekhla, qui recèlent d'importantes potentialités de production de ce produit agricole de large consommation. Des marchés nationaux de commercialisation de la pomme de terre sont ouverts au niveau des communes de Hassi-Khalifa, Ourmas, Taghzout et Reguiba, qui disposent de grandes exploitations agricoles, a-t-il souligné. En termes de production, la wilaya d'El-Oued occupe depuis ces dernières années la première place au niveau national avec une contribution de plus de 30% de la production nationale, et une part de 60% de la valeur de la production végétale locale, a indiqué la même source. La wilaya dispose de nombreuses variétés de pomme de terre, avec un rendement moyen oscillant entre 300 et 350 quintaux à l'hectare.

## SAISON ESTIVALE

## 762 décès et 31 705 blessés dans des accidents de la route

Les services de la Protection civile ont enregistré 762 décès et 31.705 blessés dans des accidents de la route survenus durant la saison estivale écoulée, a indiqué, mardi à Alger, le sous-directeur de l'information et des statistiques, le Commandant Nassim Bernaoui. Lors d'une conférence de presse conjointe entre la Protection civile (PC), la Gendarmerie nationale (GN), la Sûreté nationale et les services forestiers, sur le bilan des activités de la saison estivale 2024, M. Bernaoui a fait savoir que la PC «a enregistré 534.720 interventions dont 43.530 dans le cadre des accidents de la route», faisant état, de «760 morts et 31.705 blessés dans des accidents de la route survenus dans la période allant du 1 juin au 30 septembre 2024».

Il a précisé que «le plus grand nombre d'accidents a été enregistré au mois d'août avec 7.080 ayant fait 209 décès».

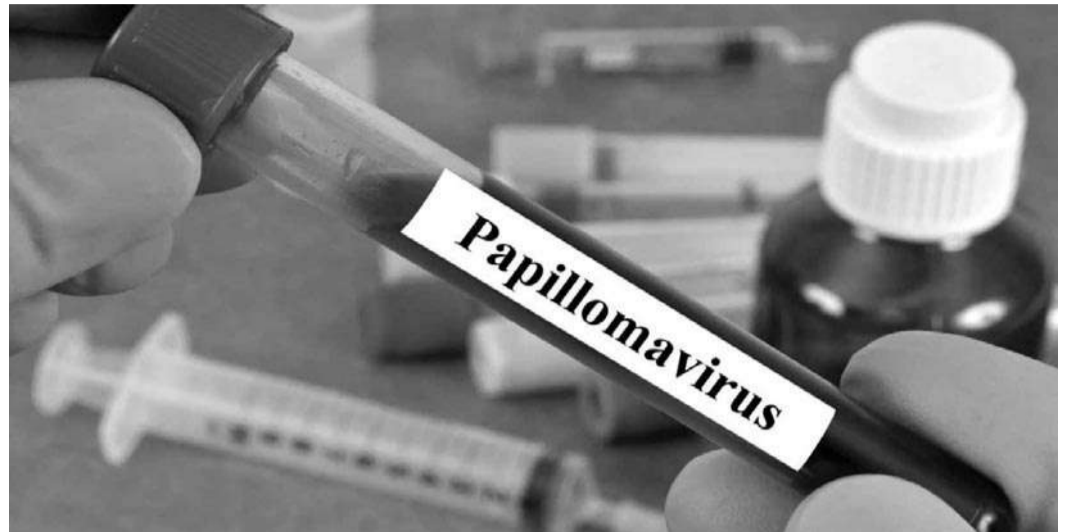
Concernant les cas de noyade, les services de la PC ont enregistré durant la même période «214 décès dont 131 par noyade dans des plages interdites à la baignade», ajoute le même responsable. Quant aux plans d'eau, «86 morts ont été enregistrés contre 73 en 2023», poursuit le même intervenant qui a fait état, par ailleurs, de «2.111 incendies survenus au niveau d'exploitations agricoles et d'arbres fruitiers». Pour sa part, le chef du département de la prévention et de la sécurité publique au commandement de la GN, le colonel Nadjmeddine Chemak, a annoncé le bilan des interventions des services de la GN dans son territoire de compétence au cours de la saison estivale, notamment «la saisie de 52.395 comprimés psychotropes, 1,857 kg de cannabis traité, 3,611 g de cocaïne et 25.575 unités de boissons alcoolisées». Quant à la lutte contre l'exploitation illégale des plages, des parkings et des sites de camping, «les mêmes services ont arrêté 296 individus dont 3 ont été placés en détention, et ce, dans 304 affaires traitées relatives à l'exploitation illégale des plages, 309 affaires relatives à l'exploitation illégale des parkings et 58 autres affaires relatives à l'exploitation illégale des sites de camping». Par la même occasion, le commissaire principal de police, Rabah Zouaoui a présenté le bilan des activités des services de sûreté au cours de la saison estivale, marqué notamment par la saisie de «319.418 comprimés psychotropes et des quantités de différents types de drogues, outre, des faux billets en monnaie nationale et étrangère, des Smartphones, des métaux précieux et d'équipements sensibles, et ce, lors d'opérations de contrôle au niveau des ports, des aéroports et des postes frontaliers terrestres». De son côté, le sous-directeur à la Direction générale des forêts (DGF), Saïd Fritas, a révélé «l'enregistrement de 666 incendies entre le 1er mai et le 7 octobre 2024, ayant touché les forêts et les arbres fruitiers dans les montagnes, sur 3.314 hectares», relevant «la baisse» du nombre d'incendies par rapport à l'année dernière.

*Contrairement à la plupart des autres cancers, le cancer du col de l'utérus peut être éliminé, ainsi que les douloureuses inégalités qu'il induit. En ajoutant la possibilité d'administrer un vaccin anti-HPV en dose unique, nous nous rapprochons du moment où le cancer du col de l'utérus pourra être relégué aux oubliettes», selon l'OMS.*

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé que la possibilité d'utiliser un quatrième vaccin contre le papillomavirus humain (HPV) préqualifié par l'OMS, Cecolin®, à administrer en dose unique, a été confirmée. Cette décision importante repose sur de nouvelles données concernant le produit, qui répondait aux critères énoncés dans les recommandations de 2022 de l'OMS pour l'utilisation alternative et hors indications des vaccins anti-HPV en dose unique. Elle contribuera à

## CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

# Un nouveau vaccin anti-HPV à administrer en dose unique



rendre l'approvisionnement en vaccins anti-HPV plus durable et permettra de prévenir le cancer du col de l'utérus, selon l'agence de l'ONU. «Contrairement à la plupart des autres cancers, le cancer du col de l'utérus peut être éliminé, ainsi que les douloureuses inégalités qu'il induit. En ajoutant la possibilité d'administrer un vaccin anti-HPV en dose unique, nous nous rapprochons du moment où le cancer du col de l'utérus pourra être relégué aux oubliettes», selon le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. Il faut savoir que

plus de 95 % des 660 000 cas de cancer du col de l'utérus qui surviennent chaque année dans le monde sont causés par le HPV. En effet, toutes les deux minutes, une femme meurt de cette maladie évitable, et 90 % de ces décès surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. 19 des 20 pays les plus durement touchés par le cancer du col de l'utérus se trouvent en Afrique. D'après l'agence sanitaire mondiale, l'introduction du vaccin anti-HPV a été entravée par des pénuries d'approvisionnement mondiales depuis 2018 et les problèmes

de production rencontrés par l'un des fabricants cette année ont entraîné de nouvelles pénuries. Il est utile de rappeler par ailleurs, que Le 2 août 2024, l'agence onusienne a préqualifié un autre vaccin anti-HPV, Walrinvax®, qui est donc le cinquième vaccin disponible sur le marché mondial, de quoi contribuer à pérenniser l'approvisionnement. Des données supplémentaires seront toutefois nécessaires pour déterminer s'il est possible de recommander un schéma en dose unique pour ce vaccin à l'avenir.

A.B.

## OPHTALMOLOGIE

## Impératif de sensibiliser au dépistage des pathologies oculaires

L'importance de la sensibilisation au dépistage des maladies oculaires, telles que la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et l'œdème maculaire diabétique (OMD), a été soulignée, mardi à Alger, par des spécialistes.

Ainsi, les Professeurs Soraya Mouaki Benani et Mustapha Djabour, du service d'ophtalmologie du CHU «Mustapha Bacha», ont mis l'accent sur l'impératif de la sensibilisation au dépistage de ces deux maladies, parmi les plus fréquentes affectant l'œil et ce, «dès l'apparition des pre-

miers symptômes», pour éviter les complications causant la cécité.

Intervenant lors d'une session de formation destinée aux journalistes, sur les caractéristiques de la DMLA, Pr Mouaki a mis en garde contre les facteurs de risques évitables, à l'instar du tabagisme, l'obésité, la mauvaise hygiène de vie, etc.

Notant que d'autres facteurs inévitables comme l'âge et la génétique sont à l'origine de cette maladie, elle a recommandé de suivre des mesures hygiéno-diététiques comme une alimentation

riche en antioxydants, en oméga 3, le port de lunettes solaires adaptées, l'éloignement des écrans bleus, etc. Précisant que cette affection est «sévère et invalidante», elle a indiqué que le traitement par injections (anti UEGF), disponible depuis 2007 en Algérie, «ne guérit pas, mais permet d'éviter la cécité» et qu'en dépit de son coût élevé, il est administré «en milieu hospitalier à tous les patients». De son côté, Pr Djabour a relevé l'impact sociétal et le coût économique de la prise en charge des OMD, ces déficiences

visuelles entraînant notamment «une dépendance vis-à-vis d'autrui, une baisse de la productivité au travail et un mal-être mental». En guise de prévention, il a conseillé d'effectuer «régulièrement des examens ophtalmologiques», tout en «rééquilibrant le diabète», assurant que «les pouvoirs publics ont mis à la disposition des malades les traitements modernes» préconisés pour cette pathologie. Il a fait également part à cet égard, de «la disponibilité des moyens de diagnostic et de la qualité de la formation continue».

## COOPÉRATION UNIVERSITAIRE

## Cinq étudiants russes à Oran

L'Université d'Oran 2 Mohamed-Benahmed a accueilli 5 étudiants russes de l'université linguistique de Moscou pour un semestre d'échange. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de cet établissement de l'enseignement supérieur. Selon cette même source, l'arrivée de ce groupe d'étudiants russes, en provenance de l'Université Linguistique d'Etat de Moscou, entre dans le cadre d'un accord de coopération d'une durée de cinq ans signé entre les deux universités, le 14 août dernier. Les étudiants russes, qui seront présents à la faculté des langues étrangères, seront répartis entre le département de langue française et le centre d'enseignement intensif des

langues. En outre, trois étudiants suivront des cours de Licence et Master en langue française, tandis que les deux autres suivront des cours de langue arabe. Les étudiants algériens bénéficieront, à leur tour, de séjours d'études à l'Université Linguistique d'Etat de Moscou pour approfondir leurs connaissances dans la langue russe, dans le cadre du même accord de partenariat, ajoute-t-on. Cet accord de coopération illustre, précise la même source, la volonté de l'université d'Oran 2 de favoriser les échanges culturels et académiques à l'échelle internationale, offrant ainsi à ses étudiants et à ceux de l'université linguistique d'Etat de Moscou des opportunités

uniques d'enrichissement mutuel. A leur arrivée, les étudiants russes ont été accueillis par le Recteur de l'Université d'Oran 2, le Professeur Ahmed Chaalal, ainsi que par le Vice-Recteur des relations extérieures, M. Amani Smail et la doyenne de la faculté des langues étrangères, Professeure Hamidou Nabila. A noter que cette rencontre officielle a été suivie d'une visite guidée de la faculté des langues étrangères et du centre d'enseignement intensif des langues, leur permettant de découvrir les infrastructures et de faire connaissance avec les équipes pédagogiques et administratives qui les accompagneront tout au long de leur séjour.



AU BRÉSIL

# Levée de la suspension de X après un long bras de fer avec Elon Musk

**Les Brésiliens vont à nouveau pouvoir utiliser le réseau social X, après la levée mardi de la suspension infligée par un juge de la Cour suprême fin août au nom de la lutte contre la désinformation.**

Le juge Alexandre de Moraes a autorisé la réactivation de X après le paiement d'amendes et la suppression de comptes soupçonnés de désinformation. «J'ordonne la levée de la suspension et j'autorise la reprise immédiate des activités de X sur le territoire national», peut-on lire dans l'arrêt signé par le juge Alexandre de Moraes. M. Moraes a autorisé la réactivation de la plateforme d'Elon Musk dans le plus grand pays d'Amérique latine, considérant que toutes les exigences judiciaires avaient été remplies. Parmi celles-ci, le paiement d'amendes d'un montant total de 28,6 millions de réais (environ 4,8 millions d'euros) et la suppression de comptes soupçonnés de disséminer de fausses informations. L'ancien Twitter a également dû nommer un nouveau représentant légal au Brésil. «Brésil souverain». «X est fier de revenir au Brésil (...) Nous continuerons à défendre la liberté d'expression, dans les limites de la loi, partout où nous opérons», a déclaré la plateforme sur son compte X dédié aux affaires gouvernementales mondiales. M. Moraes a donné 24 heures à l'agence régulatrice des télécommunications, Anatel, pour rétablir l'accès à la plateforme utilisée par 22 millions de Brésiliens. «Une fois que nous aurons reçu les instructions» d'Anatel, X «pourra être de nouveau opérationnel dans certains endroits en quelques heures», a

indiqué à l'AFP Basilio Rodriguez Perez, de l'Association brésilienne des fournisseurs d'accès internet (Abrint). Elon Musk avait annoncé la fermeture des bureaux brésiliens de X le 17 août, tout en maintenant la plateforme en service. Le juge Moraes avait suspendu le réseau le 30 août, estimant que X avait ignoré des ordres de bloquer des comptes soupçonnés de désinformation, liés pour la plupart à l'extrême droite brésilienne, et appartenant à des blogueurs, des entrepreneurs, des journalistes ou des anciens parlementaires. Depuis le rachat de Twitter par M. Musk - qui l'a renommé X -, la plateforme est mise en cause bien au delà du Brésil pour son laxisme face à la désinformation. Ses détracteurs l'accusent aussi d'être devenue un porte-voix pour la droite radicale. «Nous avons montré au monde que les lois doivent être respectées ici, qui que vous soyez. Le Brésil est souverain», a déclaré le ministre des Communications, Juscelino Filho, dans un communiqué publié quelques heures après l'ordre de déblocage. «Censure». Les usagers brésiliens ont toutefois eu à nouveau accès à la plateforme le 18 septembre, en raison d'une manœuvre technique qui a permis de contourner le blocage. X a expliqué que ce rétablissement de son service était un effet «involontaire» d'un changement de serveur. Mais le juge Moraes a réfuté cet argument et a infligé

de nouvelles amendes, estimant que X «s'est montré récalcitrant, de façon illicite, persistante et avec l'intention de ne pas respecter les ordres judiciaires». Le lendemain, la plateforme était redevenue inaccessible au Brésil. Depuis, X s'est montré disposé à remplir les exigences de la Cour suprême, enterrant la hache de guerre après plusieurs mois de bras de fer entre Elon Musk et le juge Moraes. Le milliardaire avait accusé à maintes reprises le magistrat de «censure», le qualifiant le «dictateur» et le comparant à Voldemort, le méchant de la saga Harry Potter. Le juge Moraes s'est longtemps montré inflexible, estimant que X constituait une menace contre la démocratie et favorisait la désinformation. Une vision partagée par président brésilien de gauche Luiz Inacio Lula da Silva. Fin septembre, lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, ce dernier a affirmé que l'Etat ne devait «pas se laisser intimider par des individus, des entreprises ou des plateformes numériques qui se croient au-dessus des lois». Mais son prédécesseur d'extrême droite Jair Bolsonaro (2019-2022) n'a cessé de soutenir M. Musk, criant à la «censure». Le Brésil est un pays ultra-connecté, avec plus d'un smartphone par habitant. Après la suspension, une partie des usagers de X s'était tournée vers les concurrents, Threads ou Bluesky, mais ces plateformes n'étaient pas parvenues à s'imposer totalement comme les remplaçants naturels de l'ancien Twitter.

Avec Agence France-Presse



AU JAPON

## Le nouveau Premier ministre dissout la chambre basse du Parlement

Le nouveau Premier ministre japonais Shigeru Ishiba a dissous mercredi la chambre basse du Parlement avant des élections législatives anticipées le 27 octobre. Espérant ainsi profiter de sa «lune de miel» politique pour mener à la victoire son parti miné par des scandales. «Nous voulons faire face à cette élection de manière juste et avec sincérité, afin que le gouvernement obtienne la confiance du public», a déclaré hier aux journalistes M. Ishiba, 67 ans. Le président de la chambre basse, Fukushima Nukaga, a ensuite lu une lettre du Premier ministre portant le sceau de l'empereur, annonçant formellement la dissolution. Le dirigeant en poste depuis la semaine dernière veut chercher via ce scrutin à consolider son mandat afin d'appliquer son programme de renforcement de la sécurité et de la défense, de soutien accru aux ménages à faibles revenus et de revitalisation des campagnes japonaises. Le gouvernement de son prédécesseur Fumio Kishida, en poste pendant près de trois ans, a souffert de sondages de popularité historiquement bas, en partie à cause d'un scandale de financement qui a touché son Parti libéral-démocrate (PLD, droite conservatrice), dont est également issu M. Ishiba. Fumio Kishida était également impopulaire en raison de son apparente incapacité à lutter contre l'inflation, qui a entamé le pouvoir d'achat des Japonais depuis 2022. Le PLD dispose néanmoins avec son partenaire de coalition, le Komeito (centre-droit), d'une confortable majorité à la chambre basse (290 sièges sur 465).

Avec la dissolution de la chambre basse du Parlement, M. Ishiba veut mettre son parti à l'épreuve des élections avant la fin de sa période de «lune de miel», analyse Yu Uchiyama, professeur de sciences politiques à l'Université de Tokyo. «Il est logique qu'il ait voulu convoquer une élection rapide dès que le visage du parti a changé, alors que l'élan est encore là», ajoute M. Uchiyama, interrogé par l'AFP. Selon cet expert, Shigeru Ishiba a aussi voulu prendre l'opposition au dépourvu, car les adversaires du PLD restent indécis sur la manière de se coordonner en vue du scrutin. «Strict». Mais la décision de convoquer des élections anticipées a par ailleurs été critiquée, car elle contredit un engagement précédent de M. Ishiba de faire face à l'opposition au Parlement. Certains électeurs y ont vu le signe décevant qu'il avait «cédé à la pression au sein de son parti» avec une dissolution à des fins politiques, dit M. Uchiyama. Ce week-end, le Premier ministre a annoncé que le PLD ne soutiendrait pas pour le scrutin certains membres du parti impliqués dans le scandale de financement du parti. Cette annonce reflète le désir de M. Ishiba de montrer au public qu'il peut être «strict», et il a ainsi «probablement regagné un peu la confiance du public», estime M. Uchiyama. M. Ishiba, favorable à la création d'une alliance militaire régionale sur le modèle de l'Otan, a déclaré la semaine dernière que la sécurité du Japon n'avait «jamais été autant menacée depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale».

AUX ÉTATS-UNIS

## La diaspora indienne a une influence politique

Si Kamala Harris remporte la présidentielle, en novembre, elle sera non seulement la première femme présidente des Etats-Unis, mais aussi la première d'origine indienne. Si elle perd, les Américains auront, pour la première fois, une «Second Lady» d'origine indienne. Usha Vance, l'épouse de J. D. Vance, le colistier de Donald Trump, s'affiche d'ailleurs comme pratiquante hindoue et végétarienne. «Les Indiens américains deviennent une force politique», écrivait le New York Times en juillet. Ces derniers comptent cinq sénateurs et quarante représentants dans les législatures des Etats fédéraux, ce qui leur donne une influence politique qui dépasse de loin leur poids démographique. Selon un recensement publié en 2023, les 4,4 millions d'Indiens sont désormais plus nombreux que la diaspora chinoise aux Etats-Unis. Et ils ne sont pas influents seulement sur la scène politique. Sur les cinq cents plus grandes entreprises américaines, vingt-cinq sont dirigées par des Indiens, dont Microsoft, YouTube, Google ou encore Adobe, contre seulement onze il y a une décennie. La montée en puissance de cette diaspora est récente et coïncide avec l'arrivée, à partir des années 2000, des ingénieurs indiens dans la Silicon Valley. Aux Etats-Unis, les Indiens sont les migrants les mieux payés et les plus diplômés. Pour expliquer cette réussite, la presse américaine cite volontiers la maîtrise de l'anglais, langue maternelle de l'élite indienne, la familiarité avec le système électoral et, dans une certaine mesure, démocratique, ou encore l'excellence de l'ensei-

gnement supérieur indien - les fameux instituts indiens de technologie - dans le domaine de prédilection des Etats-Unis, celui des nouvelles technologies.

La caste est rarement mentionnée. Sans doute parce que les membres des castes supérieures préfèrent mettre en avant leur mérite plutôt que le privilège lié à leur origine. Et pourtant, l'appartenance à une caste en particulier pourrait bien expliquer leur incroyable réussite aux Etats-Unis. Shyamala Gopalan, la mère de Kamala Harris, arrivée aux Etats-Unis en 1958, Satya Nadella, le PDG de Microsoft, Sundar Pichai, le PDG de Google, ou encore Indra Nooyi, l'ancienne PDG de Pepsico, sont tous des Tamil Brahmins, également surnommés les «tambrams». Cette communauté minuscule du sud de l'Inde, qui ne compte que 2 millions de membres dans le pays et seulement cinquante mille aux Etats-Unis, est surreprésentée dans l'élite américaine. C'est la caste indienne la plus élevée, celle des lettrés ou des prêtres. Chez eux, les mathématiques sont une religion et l'éducation est valorisée. Ils sont férus de musique carnatique ou de danse classique. Ils occupèrent pendant la colonisation britannique les postes de hauts fonctionnaires, mais après l'indépendance de l'Inde et la mise en place de quotas réservés aux basses castes dans la haute administration, ils se tournèrent vers l'industrie informatique et créèrent des géants mondiaux dans ce secteur, comme Infosys ou Wipro, ou ont migré à l'étranger.

ÉLIMINATOIRES DE LA CAN 2025

# Algérie-Togo, ce soir à 20 h

L'équipe nationale de football reçoit, ce soir, au stade du 19-Mai de Annaba, son homologue togolaise, pour le compte de la quatrième journée des éliminatoires de la CAN 2025 qui aura lieu au Maroc, avec l'espoir de décrocher trois autres points pour conforter son fauteuil de leader.



sélection. Le staff technique se réjouit du fait qu'il pourra faire avec tout le monde, en l'absence de blessés, comme cela a été le cas pour le précédent match face au Libéria.

## LE TOGO SANS SON GARDIEN AGBOLOSSOU FORFAIT

La sélection togolaise, elle, se présentera pour ce match très important sans son gardien titulaire, Geoffrey Agbolossou,

blessé au genou lors de la première séance des Eperviers à Tunis et qui devra donc déclarer forfait. C'est un coup dur pour le Togo qui est obligé de se rabattre sur le gardien numéro deux, pour le remplacer, ce qui ne sera pas facile, étant donné qu'il s'agit d'une rencontre importante pour la sélection togolaise. Ainsi, l'IRM a relevé une lésion méniscale avec luxation de ses segments moyen et postérieur au niveau de l'échancrure inter condylienne au contact de son segment antérieur pour Agbolossou qui devra passer sur le billard. Le sélectionneur du Togo Nibombé Daré a décidé de convoquer Mahadihou Sama de l'ASKO pour remplacer Geoffrey Agbolossou. A rappeler que les Togolais s'étaient préparés en Tunisie en raison de la similitude du climat et des conditions de jeu entre ces deux pays, ce qui montre qu'ils ont pris au sérieux cette rencontre. Ils souhaitent repartir avec un résultat probant pour ce premier match à Annaba, avant de confirmer quatre jours après chez eux à Lomé.

Marouane A.

## LES DÉCLARATIONS DES JOUEURS :

### Ahmed Toubia (défenseur/ KV Malines - Belgique) :

"C'est toujours un plaisir de revenir en sélection et pouvoir s'entraîner avec le groupe. L'objectif est clair : gagner les deux prochains matchs face au Togo pour préserver la dynamique. La plupart des anciens joueurs sont là, il y a eu des nouveaux qui nous ont rejoints, on va essayer de les intégrer parfaitement dans le groupe, tout s'est bien passé. Dans un registre personnel, je suis retourné en Belgique, je joue désormais souvent, le plus important est de progresser."

**Badreddine Bouanani (milieu offensif/ OGC Nice - France) :** " Je suis heu-

reux de revenir en équipe nationale, cela fait déjà six mois que je ne suis pas venu. Retrouver l'Algérie et le CTN de Sidi Moussa ça fait toujours un plaisir. On va mouiller le maillot comme d'habitude. Je suis conscient de la concurrence qui existe au sein du groupe, elle est bénéfique pour l'équipe, si le coach me donne 5, 10, ou 20 minutes de jeu, je n'hésiterai pas à me donner à fond."

**Saâdi Redouani (défenseur/ USM Alger) :** " Je suis fier et honoré d'être convoqué pour la première fois, c'est grâce à dieu d'abord et au travail acharné. J'espère être à la hauteur de la

confiance du sélectionneur et des supporters.

Je tiens à souhaiter un prompt rétablissement à Youcef Atal (son concurrent sur le flanc droit, NDLR). Celui qui jouera face au Togo, que ce soit moi ou Farsi, l'essentiel est d'apporter le plus escompté, la concurrence est bénéfique pour l'équipe. L'ambiance au sein du groupe est magnifique, les anciens nous ont facilité notre intégration. Je remercie les supporters de l'USMA pour leur soutien tout au long de ces dernières années. Maintenant, l'objectif est de gagner face au Togo."

## LIGUE 1 MOBILIS (4<sup>E</sup> JOURNÉE)

### La JSK et le MCA pour repasser devant

Profitant de l'absence du leader, l'USM Alger, dont le match face à l'ESM est reporté à une date ultérieure, en raison de l'absence de trois internationaux, les deux formations du MC Alger et la JS Kabylie tenteront, lors de cette 4<sup>e</sup> journée de la Ligue 1, de passer devant et de prendre les commandes, à l'occasion de la réception du CSC et du MCO, respectivement.

La JS Kabylie qui accueille un gros morceau, à savoir, le CS Constantine, sur son stade flamboyant neuf de Hocine Ait Ahmed

de Tizi-Ouzou, se donnera à fond pour prendre les trois points et s'installer provisoirement en tête.

Toutefois, les poulains de Benchikha devront faire très attention aux coéquipiers de Dib qui ne se déplaceront pas en victime expiatoire. De son côté, le champion en titre, le Mouloudia d'Alger qui réalise un bon début de saison, qui jouera ce vendredi sur le stade Nelson Mandela après la fermeture de son stade Ali Ammar pour la pose d'une nouvelle pelouse, aura fort à

faire face au MC Oran dans un autre clasico entre deux équipes qui se connaissent assez bien.

Le «Doyen» sait ce qu'il attend et reste déterminé à prendre le dessus sur son adversaire du jour, mais il devra faire attention à cette équipe oranaise avide de revanche après le semi-échec à domicile face au voisin chélifien, lors de la précédente journée.

Le Paradou AC, lui, qui avait coulé à domicile, la semaine dernière face à la JSK, envisage de se reprendre avec la réception du nouveau promu, l'Olympique d'Akbou au stade du 20 août. Cependant, cela ne sera pas vraiment évident face à une bonne équipe akbouciennne qui réussit une entame presque

parfaite et qui vise le succès pour rester dans le groupe de tête.

Le CR Belouizdad, qui souffre quelque peu, aura un seul objectif au cours de son match face au MC El Bayadh, celui de prendre les trois points de la victoire qui restent importants et qui restent à sa portée devant une formation qui peine que ce soit à domicile ou à l'extérieur de ses bases.

La JS Saoura qui a perdu, le week-end dernier face à l'OA reçoit l'ES Sétif, avec l'ambition de l'emporter pour se reprendre, mais il devra faire attention à cette équipe sétifienne qui ne se laissera pas faire. Le match entre le NC Magra et l'US Biskra, opposera deux formations qui peinent à

décoller, même si les Biskris sont mieux lotis avec quatre points. Enfin, le match entre l'ASO Chlef et l'USM Khenchela est lui aussi reporté à une date ultérieure en raison de l'absence de ses trois internationaux africains qui disputeront leurs matchs des éliminatoires de la CAN avec leurs sélections respectives.

M.A.

## LE PROGRAMME :

**Vendredi 11 octobre :**

**PAC-OA (16h)**

**JSS-ESS (16h)**

**MCA-MCO (20h30)**

**Samedi 12 octobre :**

**NCM-USB (16h)**

**JSK-CSC (17h45)**

**CRB-MCEB (17h45)**

**ESM-USMA (reporté)**

**ASO-USMK (reporté)**

## AG ÉLECTIVE DU CSA/MC ALGER

### Mohamed Khaldi élu nouveau président

Mohamed Khaldi a été élu nouveau président du club sportif amateur (CSA) du MC Alger, lors de l'assemblée générale élective (AGE) tenue mardi à Alger, a-t-on appris auprès de l'instance sportive. Le nouveau président du CSA/MC Alger a obtenu 22 voix des 23 membres votants à l'AG élective. Mohamed Khaldi occupe depuis le 14 janvier 2024 un bureau provisoire composé de six membres : Mohamed Belkhir (vice-président), Boualem Kab, Mohamed Benguesmia, Nacer Bouiche, Brahim

Boudiaf, et Mohamed Yaden (représentant du ministère de la Jeunesse et des Sports). La mission de Mohamed Khaldi était d'assainir la composante de l'assemblée générale dans le but de préparer l'AGE dans les meilleures conditions, et pouvoir régulariser la situation administrative et juridique du club. Pour rappel, Khaldi, cadre au sein de la société pétrolière Sonatrach et ancien médaillé d'or du 5 000 m aux Jeux méditerranéens de Tunis en 2001, avait aussi présidé la section d'athlétisme du MCA.

## LIGUE 1 MOBILIS

### L'ES Sétif écope d'un match à huis clos

La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), a infligé un match à huis clos à l'ES Sétif, après une 3<sup>e</sup> infraction au sujet de l'utilisation et jets de fumigènes sur le terrain sans dommage physique, lors de la réception du au NC Magra (0-0), vendredi pour le compte de la 3<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 Mobilis. Outre le huis clos, la direction de l'entente devrait s'acquitter d'une amende de 200.000 DA. Lors de sa réunion du lundi, la commission de discipline de la LFP a traité d'autres affaires des rencontres de la 3<sup>e</sup> journée du

championnat de Ligue 1 Mobilis, disputées vendredi et dimanche. Ainsi, elle a infligé une suspension d'un match ferme au joueur de la JS Saoura, Ghorab Abdelkader, exclu pour cumul de cartons lors du match de son club perdu (2-1) face à l'Olympique Akbou au stade de l'Unité Maghrébine à Béjaïa. De son côté, l'entraîneur adjoint de l'US Biskra, Boudra Lotfi est suspendu jusqu'à son audition par la commission, le jeudi 10 octobre, pour conduite incorrecte de l'équipe qui a été sanctionnée d'une amende de 40.000 DA.



MANCHESTER CITY

# Les Skyblues vont perdre leur architecte Begiristain

**Deuxième de Premier League avec un point de retard sur Liverpool après sept matchs, Manchester City va encore devoir batailler pour remporter le titre cette saison. Une campagne 2024-2025 qui devrait marquer la fin de l'aventure de Txiki Begiristain chez les Skyblues.**

Le directeur technique (sorte de directeur sportif), membre du club lors des sept derniers sacres en championnat, a choisi de dire stop selon les informations du site The Athletic. Arrivé en 2012 et homme-clé du projet des Cityzens ces dernières années, l'ancien joueur du Barça a été déterminant dans

plusieurs très gros coups réalisés Manchester City sur le mercato. Txiki Begiristain a ainsi été à l'origine des recrutements de Fernandinho, Kevin De Bruyne ou encore Bernardo Silva, Ruben Dias et Ederson. Surtout, il avait réussi à convaincre son ami et ex-coéquipier Pep Guardiola de rejoindre le club en 2016. Une transition en douceur. Depuis bientôt huit ans, Txiki Begiristain et Pep Guardiola travaillent main dans la main pour façonner un effectif capable de lutter sur tous les tableaux en Angleterre et sur la scène continentale. Avec brio puisque les Skyblues sont quadruples tenants du titre en Premier League et ont remporté leur premier titre en Ligue des champions en 2023. Toujours selon les informations de The Athletic, Txiki Begiristain aidera le club à trouver son remplaçant et restera à ses côtés pendant près

de six mois, entre janvier et juin 2025, pour faciliter son intégration à Manchester City. Sans surprise, les informations autour du futur départ de Txiki Begiristain vont relancer les rumeurs autour de la fin de l'aventure de Pep Guardiola à Manchester City. Certes, le technicien catalan arrive en fin de contrat et continue de rester vague sur son futur. Mais le départ de Txiki Begiristain serait avant tout un choix personnel pour The Athletic. Le dirigeant basque aurait ainsi décidé de raccrocher. À tel point que Txiki Begiristain voulait initialement se retirer de l'opérationnel à l'âge de 55 ans mais que son amitié pour Pep Guardiola et son implication dans le projet de City l'auraient poussé à prolonger l'expérience jusqu'à ses 60 ans. Après avoir atteint cet âge charnière à la mi-août 2024, le temps de tirer sa révérence est arrivé.



APRÈS L'ANNONCE DE SA RETRAITE

## Le superbe geste du Real pour Iniesta

Il y a des jours comme ça où de petits miracles se produisent. Difficile d'imaginer le Real Madrid saluer une légende du Barça. Et pourtant... C'est bien ce qui est arrivé mardi après l'officialisation de la retraite d'Andrés Iniesta. Après 22 ans à Barcelone et quelques piges au Japon ou dans le Golfe, le 'Maestro' a raccroché les crampons à 40 ans et a reçu de nombreux hommages. L'ancien joueur de l'équipe d'Espagne a ainsi eu droit à un beau message de la part du Real Madrid. «Suite à l'annonce par

Andrés Iniesta de sa retraite du football professionnel, le Real Madrid, son président et sa direction tiennent à exprimer leur reconnaissance, leur admiration et leur affection pour l'une des plus grandes légendes du football espagnol et du football mondial», a glissé le grand rival de l'équipe blaugrana via un communiqué publié mardi sur son site internet. «Andrés Iniesta a contribué par son football et ses valeurs à enrichir ce sport, plus que les nombreux titres qu'il a remportés durant toute sa carrière.» La rumeur

bruissait depuis plusieurs jours et celui qui a bouclé son immense carrière à l'Emirates Club aux Emirats arabes unis l'a finalement confirmée devant un parterre d'invités prestigieux à Barcelone.

### UN VICE-PRÉSIDENT DU REAL PRÉSENT POUR LES ADIEUX D'INIESTA

Si plusieurs de ses coéquipiers catalans étaient de la partie pour assister à ses adieux, Gérard Piqué ou encore Sergio Roberto ou Juliano Belletti pour ne citer qu'eux, le président Joan

Laporta ainsi que Hans-Dieter Flick ou des joueurs de l'effectif actuel était présent. Toutefois, et ce n'est pas une surprise, peu de Madrilènes sinon le vice-président Emilio Butragueño venu représenter l'institution Real Madrid. Mais Andrés Iniesta a participé à écrire la légende du Barça, il a offert à l'Espagne le plus beau titre de son histoire. Dépassant la rivalité Barça-Real, le club merengue n'a donc pas manqué de rappeler le rôle tenu par l'ancien milieu offensif dans les succès de la Roja tout au long de ses

130 capes et de ses 12 années en sélection. «Son but iconique en finale de la Coupe du monde en Afrique du Sud en 2010 restera pour toujours dans la mémoire de tous les supporters espagnols», a encore loué le Real Madrid du président Florentino Perez en hommage à ce but inscrit pendant la prolongation de la finale contre les Pays-Bas au Mondial 2010 pour le premier sacre de l'Espagne. Avant de conclure: «Le Real Madrid lui souhaite bonne chance ainsi qu'à toute sa famille dans cette nouvelle étape de sa vie.»

ANGLETERRE

## Grealish en veut toujours à Southgate

Jack Grealish (29 ans) ne digère toujours pas d'avoir manqué le dernier Euro avec l'Angleterre, achevé par une défaite en finale contre l'Espagne (2-1). Le joueur de Manchester City n'avait pas été retenu par Gareth Southgate, alors sélectionneur, et il ne comprend toujours pas pourquoi. «Je vais être honnête avec vous, je n'étais pas vraiment d'accord avec ça», a-t-il déclaré mardi à BBC Radio 5 Live. S'il reconnaît ne pas avoir signé sa «meilleure saison» en club, il estime qu'il pouvait apporter son expérience. «Il faut un peu d'équilibre à chaque poste sur le terrain et je me considère comme un joueur assez expérimenté maintenant. J'ai gagné beau-

coup de choses maintenant, donc vous m'avez demandé si j'aurais dû y aller, oui, je pense toujours que j'aurais dû, mais ce n'était évidemment pas le cas.» L'ancien joueur d'Aston Villa a été rappelé par Lee Carsley, sélectionneur intérimaire des Three Lions, dès le mois de septembre et de nouveau pour ce rassemblement d'octobre, animé d'un gros esprit revanchard. «Bien sûr, je voulais venir ici et bien m'entraîner et bien jouer», a-t-il déclaré. «Je remercie le manager Lee Carsley de m'avoir donné cette chance et d'avoir eu cette confiance en moi. Cela a évidemment beaucoup compté, je pense que tout au long de ma carrière, lorsque j'ai joué sous

des managers qui m'ont fait confiance et ont communiqué avec moi comme il l'a fait lors des deux derniers stages, cela m'a vraiment aidé. Cela me fait sentir que le manager m'apprécie vraiment et je ne peux pas en dire assez de bien de lui depuis que je suis ici.» Dans cette interview, Grealish estime que manquer l'Euro a été «probablement la période la plus difficile de ma vie». Il l'a comblé avec «le meilleur moment» de sa vie la semaine dernière avec la naissance de sa fille. «Je ne sais pas vraiment comment l'expliquer, vous ressentez tellement de bons moments dans votre vie mais cela surpasse tout», a déclaré Grealish.

ATLÉTICO MADRID

## Le stade Metropolitano change encore de nom

Après le Wanda Metropolitano et le Civitas Metropolitano, le Riyadh Air Metropolitano. Face aux difficultés d'honorer ses paiements, l'entreprise Civitas va voir son nom disparaître de la nomenclature du stade de l'Atlético de Madrid. Comme l'indiquent les médias espagnols, la compagnie aérienne saoudienne Riyadh Air, qui figure déjà sur les maillots des Colchoneros, va également poser son nom sur la devanture de l'enceinte madrilène, antre de l'Atlético depuis 2017. Selon les

informations du journal Expansion, le contrat court jusqu'en 2033. L'Atlético recevait près de 40 millions d'euros par an pour le sponsoring maillot de Riyadh Air. Avec la signature de ce nouvel accord, le nouveau contrat de sponsoring rapporterait entre 250 et 300 millions d'euros par an. Une somme nettement supérieure à celle du contrat proposé par Civitas (9,5 millions d'euros). Le nom Riyadh Air Metropolitano sera dévoilé au stade le 20 octobre, à l'occasion du match

Atlético-Leganés de la 10e journée de Liga. Mais les Colchoneros vont officialiser ce nouveau partenariat dès mercredi. Il s'agit du plus gros sponsoring de l'histoire du club en termes économiques, à l'image de ce que les grands clubs européens reçoivent dans le cadre de contrats avec des compagnies aériennes. Depuis plusieurs jours, les ouvriers planchent pour le remplacement des lettres sur la façade principale de l'enceinte, située sur l'Avenue Luis Aragónés.

LEGIA VARSOVIE

## L'entraîneur mis en examen pour agression sur son ex-président

Un dérapage qui prend une tournure judiciaire, pour un technicien particulièrement sanguin. Gonçalo Feio, l'entraîneur portugais du Legia Varsovie (1<sup>re</sup> division polonaise), a été mis en examen ce mardi pour avoir agressé physiquement le président de son précédent club, a appris l'AFP auprès du parquet. Feio, 34 ans, est poursuivi pour «avoir blessé une personne et proféré des menaces à son encontre», a déclaré Agnieszka Kepka, la porte-parole du parquet de Lublin, dans le sud-est de la Pologne. «Il encourt une peine de trois ans de prison», a-t-elle précisé. Selon les médias polonais, en mars 2023, à l'issue d'un match de son équipe à l'époque, le Motor Lublin, Gonçalo Feio a lancé un objet en plastique sur la tête du président de ce club, manquant de peu l'œil de sa victime. Depuis, l'entraîneur a signé en avril dernier un contrat avec le Legia Varsovie.

# Mots Croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4			■					
5	■				■			
6						■		
7							■	
8			■					
9	■							■
10						■		
11				■				
12								

# LES MOTS FLÉCHÉS

**HORIZONTALEMENT**

- On peut y voir la Perle de l'Orient.
- Pays en bordure du Golfe de Guinée.
- Sur la Costa Blanca.
- Saint pyrénéen. Aller vers la chicane.
- Césium symbolique. Décrocha.
- Mis au même niveau. A goûté la farce.
- Elle n'est pas la seule à se faire pincer.
- Unité doublée voire triplée selon la règle. Hommes forts.
- Répandre sur le champ.
- Eau de Grenoble. Un disque.
- Certains l'aiment chaud. Attacha étroitement.
- Jeunes filles en fleurs.

**VERTICALEMENT**

- Un homme qui traîne souvent dans les fonds.
- Tire la péniche. Mémoire qui intéresse l'homme du PC. Ce fut un travail contraignant.
- D'autant plus proche qu'il est petit. Avec lui, on se fait rouler. La ville des Sagiens.
- Impliquer obligatoirement.
- Double à l'estomac. Passé par l'inventaire.
- Réserve naturelle. Temps sans commune mesure. Fin de mode.
- C'est lui le responsable. Complètement nase.
- Résistances passives. On l'allonge pour aller plus vite.

QUI LAISSENT SANS VOIX	ARGUMENTE	DRÔLE DE NUMÉRO	QUI ONT BESOIN DE LUNETTES	AROMATISÉ	VASQUE DE BIGOTE
ÉGALEMENT	RENTRÉES À LA CAMPAGNE	FAIT COMME LE CERF	GRAVE DÉFAUT	PETITS POÈMES	ELLES NE SONT PAS BANALES
IL VEILLE SUR NOUS DU CIEL					
LOURDE			PLAT SUISSE		
BÊTE À ENGRAISSER		CE N'EST PAS TOUJOURS DE LA TARTE			
BON À RIEN					
BAS DE GAMME					AMAZONIEN PEU PRESSÉ
IL NAGE DANS UN BASSIN					NORD-NORD-EST
					GRADE
					BÉRYLLIUM DU CHIMISTE
CITÉ BOURGUIGNONNE					IL N'EST PAS TRÈS ÉTENDU SUR CETTE TERRE
PARTI À LA ROSE					
	CONSEILLE FORTEMENT	CRÉATURE DE RÊVE	ELLE FAIT LA VALEUR D'UN OBJET	ALES OU STOUTS	POSSESSIF
ENVOYER EN L'AIR		AIR CHANTÉ EN SOLO		AMAR-RAGE EN CORDAGE	BIEN ASSIMILÉ
CONTA					
			ELLE EST ENJOUÉE		
			BUS		
MÉCHANCÉTÉ					
CÔNE ITALIEN					
			IL REÇOIT DES BÛCHES DÈS L'HIVER VENU		
PERSONNEL		DÉCHETS EMPISONNANTS			



# SUDOKU

9		3			4			
			5				2	
			3	8	2		9	
				9		4		
1		4				6		7
		8		3				
	3		2	1	8			
	6				7			
			6			7		2

1 2 3 4 5 6 7 8 9

# MOTS MÊLÉS

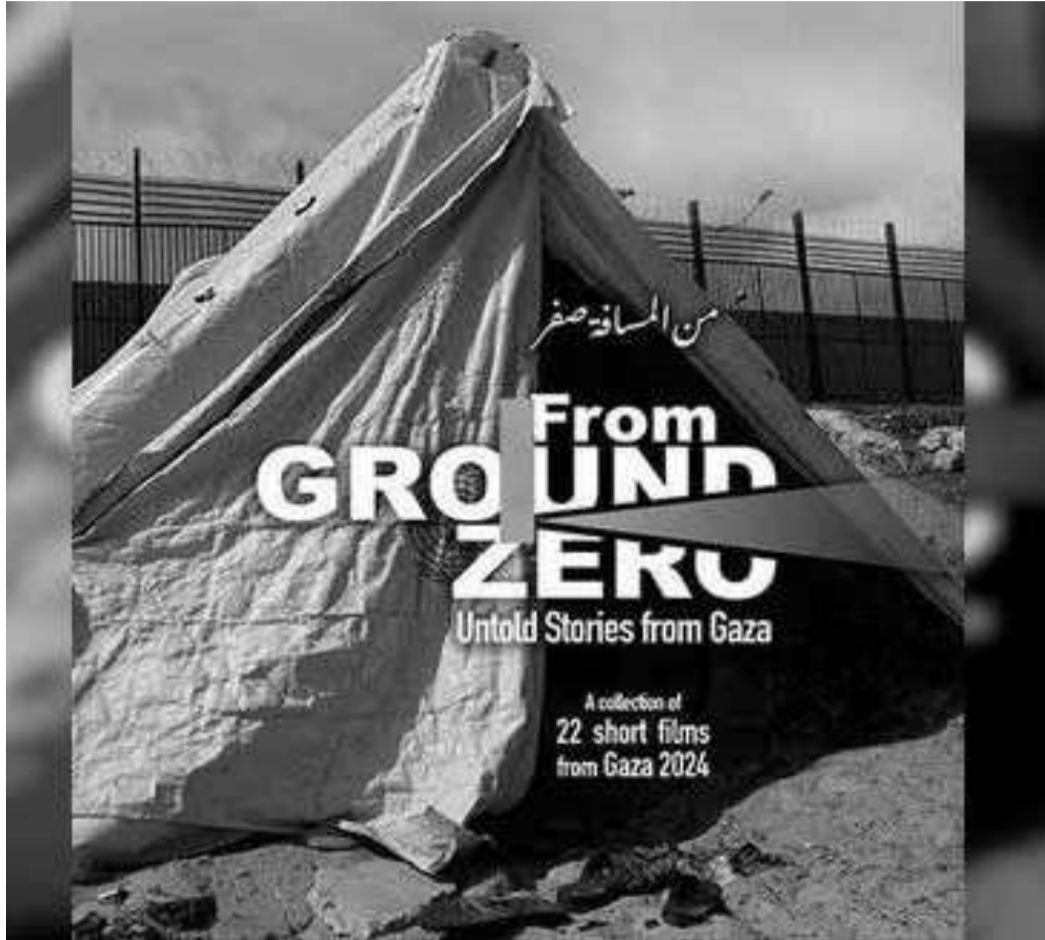
ACRE	AIEUX	AUDIO	AUNAIE	BANDANA	CIMETIERE	CURCUMA	EPICER	EXERCER			
GUINEEN	LABOUR	LESER	MANSARDE	PALMIER	PONCTUE	POULPE	REAL	REDUIT			
SARISSE	SAUR	SCRUPULE	TELE	TERMINALE	TEST	TROMPETTE	VARICELLE	VOUER			
E	V	N	T	E	S	P	S	A	U	R	R
D	L	A	E	R	P	A	C	U	E	E	L
R	A	N	R	E	O	L	R	D	C	A	R
A	M	A	M	I	N	M	U	I	B	E	E
S	U	D	I	T	C	I	P	O	S	T	C
N	C	N	N	E	T	E	U	E	P	S	R
A	R	A	A	M	U	R	L	G	T	E	E
M	U	B	L	I	E	X	E	L	E	T	X
A	C	R	E	C	E	V	O	U	E	R	E



12<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORAN

## Les films « Distance zéro », un témoignage vivant sur les crimes sionistes

Lors du débat, qui a suivi la projection de cette partie des films "Distance zéro", l'initiateur, le réalisateur Rachid Mechharaoui, a souligné que "ces films sont des contes palestiniens et des histoires personnelles et subjectives des réalisateurs, qui ont filmé à travers leurs objectifs le quotidien des habitants de Ghaza".



Le public a suivi, mardi à la salle de cinéma "Es-Saâada" d'Oran, la projection de la deuxième partie de la série de films "Distance zéro", lancée par le réalisateur palestinien Rachid Mechharaoui, programmée dans le cadre de la 12<sup>e</sup> édition du Festival international d'Oran du film arabe, sous le titre "Distance zéro d'Oran à Ghaza". Cette dernière partie comprend 11 films issus de 22 œuvres diverses considérées comme des témoignages vivants des crimes génocidaires commis par l'entité sioniste à Ghaza et sont l'œuvre de 22 réalisateurs vivant dans la bande de Ghaza, dont les habitants restent résistants face à l'arrogance de l'entité sioniste, sachant que la majorité des réalisateurs sont des jeunes, qui ne se sont pas rendus face à la dureté de la situation et ont filmé, à travers leurs objectifs, les crimes odieux de l'armée sioniste contre des civils sans défense. Ces films, qui permettent de dénoncer les pratiques de l'entité sioniste visant à effacer l'histoire de la Palestine et à exterminer son peuple, concernent "Maladh Djahim" (havre de l'enfer) de Karim Satom, "24 Heures" d'Alaa

Damo, "Jad et Natalie" de Aoues El-Banna, "Recyclage" de Rabab Khamis, et "Taxi et Nissa" de Iatimed Wichah, "Les représentations" de Mustapha Liby, "Un chiffre" de Hana Aliwa, "Farah et Meriem" de Wissam Moussa, "Fragments" de Basil Mekouassi, "Hors cadre" de Nada Abou Hassana et "Sahwa" de Mehdi Kerara. Cet ensemble d'œuvres documentaires, qui traitent de sujets variés, met en lumière certains aspects de la vie difficile des habitants de Ghaza, en s'appuyant sur un dialogue fort pour transmettre la voix de la Palestine à l'étranger et en utilisant des éléments artistiques qui donnent au spectateur le sentiment de vivre ces événements dans tous leurs détails. Malgré les circonstances difficiles du tournage des films "Distance Zéro", les réalisa-

teurs ont présenté une belle image de leurs expériences artistiques, considérées comme une forme de résistance et une arme pour défendre les droits des Palestiniens, ainsi que pour présenter au public la réalité du cinéma palestinien et de belles œuvres artistiques qu'il a réalisées. Lors du débat, qui a suivi la projection de cette partie des films "Distance zéro", l'initiateur, le réalisateur Rachid Mechharaoui, a souligné que "Ces films sont des contes palestiniens et des histoires personnelles et subjectives des réalisateurs, qui ont filmé à travers leurs objectifs le quotidien des habitants de Ghaza". Il a souligné, dans ce contexte, que "la guerre est, aujourd'hui, une guerre de récits, d'histoires et d'image et nous sommes mobilisés pour cette guerre et nous ne devons lais-

ser aucun espace à l'entité sioniste pour relater son histoire erronée mise en scène et diffusée à travers le monde".

Le même réalisateur palestinien a également évoqué le financement de ces films, soutenus sans aucune condition par des bénévoles, des donateurs et des organisations, ainsi que la méthode de travail pour réaliser ces films et les difficultés et les risques auxquels ces jeunes étaient confrontés au cours de cette expérience pionnière.

Il est à noter que ces films ont été traduits dans plusieurs langues et dans la langue des signes et muets. La première partie du film documentaire "Distance Zéro" a été projetée, hier lundi, en présence d'un large public, rappelle-t-on.

Avec APS

DAR ABDELATIF

### «Ma route de la soie», de Salima Ayadi, à partir du 12 octobre

L'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) organise à partir du 12 octobre une exposition de peinture sur soie intitulée «Ma route de la soie» par l'artiste Salima Ayadi, une figure montante dans le domaine de l'art textile. L'exposition «Ma route de la soie» se tiendra jusqu'au 16 octobre à Dar Abdelatif, un lieu emblématique pour les événements culturels à Alger, avec un vernissage prévu le 12 octobre à 15h30. L'entrée est gratuite, permettant ainsi à un large public d'explorer l'univers créatif de Salima Ayadi, qui met en avant, à travers cette exposition, le patrimoine culturel algérien – architecture arabo-musulmane, motifs de céramique et de faïence, calligraphie – au Musée des antiquités et des arts islamiques. Salima Ayadi a déjà exposé «Ma route de la soie» dans plusieurs galeries de la capitale. Elle crée des œuvres uniques sur soie, notamment des foulards, des étoles et des tableaux. Les foulards et tableaux de Salima Ayadi célèbrent et valorisent notre riche patrimoine culturel ancestral, notamment à travers des représentations de la Casbah d'Alger, du Tassili N'Ajjer, de l'architecture musulmane, des carreaux de céramique et des motifs berbères. Diplômée de l'École des Beaux-Arts, Salima Ayadi a enseigné le dessin pendant deux ans dans un collège. Sa première exposition collective remonte à 1994. Elle a participé à de nombreuses expositions collectives et individuelles en Algérie, mais aussi en Libye, au Maroc et en Iran. Sa première exposition individuelle, organisée en 2017 au Palais de la culture Moufidi-Zakaria à Kouba (Alger), a eu un grand succès.

« TERRE ET LUMIÈRE »

## La plasticienne Nadia Cherrak présente ses dernières créations à Alger

La plasticienne Nadia Cherrak présente à Alger ses dernières créations artistiques, dans une exposition encore en cours, intitulée "Terre et Lumière", qui restitue les origines du patrimoine culturel algérien avec tous les symboles et les couleurs qui le caractérisent et qui reflètent l'esprit de créativité propre à la société algérienne depuis l'Antiquité. Visible jusqu'au 24 octobre à la galerie "Ezzou'Art", cette exposition présente 27 toiles, qui mettent en valeur le travail de l'artiste sur des techniques artistiques diverses appliquées sur le cuivre, le verre, les miroirs et la céramique, harmonisant

judicieusement ses contenus avec la forme et son style artistique, ce qui a permis de produire un travail créatif qui interroge l'authenticité et les référents culturels du patrimoine algérien. Les œuvres de Nadia Cherrak oscillent autour de deux éléments fondamentaux sur lesquels repose la société: l'homme et la femme, dans leurs rôles complémentaires de partenaires dans la vie et que le regard du visiteur retrouve dans deux œuvres intitulées "Argaz (l'homme) et Thametouth" (la femme). Autour de ces deux toiles génériques, d'autres tableaux expriment la beauté des étoiles et du

soleil, ornés de signes renvoyant aux us et coutumes et à la tradition ancestrale, à l'instar des symboles tirés de la poterie traditionnelle, des tatouages ou des dessins au henné sur les mains de la mariée. Dans une synthèse de ses travaux empreints d'esthétique, de précision, de minutie et de maîtrise, l'artiste présente également des gravures sur feuilles lisses de cuivre blanc et jaune, mettant ainsi en valeur sa maîtrise de la matière, qu'elle soumet à un élan de recherche aboutissant à de nouvelles figures géométriques. Se dispensant des formes habituelles de la peinture le temps de suivre les

méandres d'une nouvelle inspiration artistique, la plasticienne se livre à de nouvelles expériences avec des formats plus ou moins volumineux, adéquats à ses états d'âme du moment. Née en 1965 à Tizi-Ouzou, Nadia Cherrak a pu perfectionner son regard conceptuel et ses approches techniques grâce à des stages de formation spécialisés qu'elle a suivis dans le domaine du dessin et de la composition, ce qui a donné plus d'élan à son expérience artistique qu'elle a approfondie par sa créativité foisonnante et son souci permanent de rechercher de nouvelles techniques.

# 16



- Alger 33°
- Ouargla 39°
- Oran 29°
- Constantine 30°

FADJR 05:20	DOHR 12:35	ASR 15:53	MAGHREB 18:25	ISHA 19:46
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

## SEAL SUSPENSION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS CINQ COMMUNES À ALGER

La Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAL) a annoncé hier la suspension de l'alimentation en eau potable dans plusieurs communes de la banlieue est d'Alger, en raison des travaux de maintenance périodique au niveau de la station de dessalement d'eau de mer d'El Marsa, qui provoquera

une perturbation dans la distribution d'eau potable dans cinq communes à Alger. Il s'agit de Bordj El Bahri, Ain Taya, El Marsa, Reghaïa et Herraoua. Par ailleurs, le communiqué de la SEAL n'a pas donné de précision quant à la durée des travaux et le retour à la normale.



# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 10 OCTOBRE 2024 // N°921 // PRIX 20 DA

MINISTÈRE DES FINANCES

## La mobilisation des ressources financières au centre d'une réunion de coordination

La mobilisation des ressources financières et l'optimisation de leur affectation ont été au centre d'une réunion de coordination regroupant l'ensemble des cadres du ministère des Finances, sous la présidence du ministre du secteur, Laaziz Faïd.

Selon un communiqué du ministère, cette rencontre a permis de passer en revue plusieurs points essentiels, notamment l'évaluation du contrat de performance de l'Inspection générale des finances (IGF), le suivi de l'état d'avancement des préparatifs d'élaboration de la loi de règlement budgétaire pour l'année 2023 qui sera établie pour la première fois conformément aux dispositions prévues par la loi organique relative aux lois de finances 18-15. Lors de cette réunion, il a été évoqué également l'état de la coopération entre la Direction générale des impôts et la Direction générale du domaine national pour l'exploitation des données foncières, en vue de mieux asseoir la fiscalité foncière. Divers exposés ont été présentés par les équipes concernées, mettant en lumière



re les avancées et défis auxquels ils sont confrontés, selon la même source. Dans ce contexte, le ministre, cité dans le communiqué, a souligné "l'importance cruciale de la mobilisation des ressources, qu'elles soient fiscales, douanières ou domaniales, pour atteindre les objectifs fixés". Il a, également, insisté sur la

nécessité d'établir une feuille de route claire pour améliorer la collecte des ressources. Dans cette optique, il a plaidé pour l'instauration d'une culture et une éducation financières à travers une communication efficace, afin de sensibiliser chaque citoyen à sa contribution à la prospérité du pays, indique la même source.

Concernant l'exposé de l'IGF, quatre axes stratégiques, corrélés à des indicateurs de performance précis, ont été présentés, démontrant un état de mise en oeuvre considéré comme positif.

Il s'agit notamment de l'amélioration de l'étendue et de la qualité du contrôle de l'IGF, le suivi et la normalisation de l'activité, le soutien, l'appui et l'accompagnement des structures opérationnelles et du développement du système d'information de l'IGF. Faïd a conclu la réunion en affirmant "son engagement à poursuivre les efforts de réforme de tout le secteur notamment en matière de mobilisation des ressources et d'optimisation de leur affectation, dans un esprit de transparence et de responsabilité".

Avec APS

## RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

### LES ÉLECTIONS FIXÉES AU 7 DÉCEMBRE

L'élection de renouvellement partiel des membres de la Cour constitutionnelle est fixée au 7 décembre 2024. C'est ce qu'indique la décision n° 01 datée du 7 octobre, publiée au Journal officiel N°67 du 7 octobre 2024, portant convocation des enseignants électeurs aux fins de l'élection des professeurs de droit constitutionnel, membres de la Cour constitutionnelle. «Dans le cadre du renouvellement partiel, les enseignants électeurs sont convoqués aux fins de l'élection des professeurs de droit constitutionnel, membres de la Cour constitutionnelle, le samedi 7 décembre 2024 », est-il stipulé dans l'article 1 de ladite décision. Pour rappel, le renouvellement par moitié des membres de la Cour constitutionnelle intervient tous les trois ans et ce, quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de leur mandat en cours, précise l'article 10 du règlement intérieur de la Cour constitutionnelle. Il s'agit de deux membres parmi les membres désignés par le président de la République, à l'exception du Président de la Cour constitutionnelle, d'un seul membre parmi les deux membres élus par la Cour suprême et le Conseil d'État, et de trois membres parmi les six membres élus par des professeurs de droit constitutionnel.

R.N.

WILAYA DE BLIDA

## MOBILIS FINANCE LA CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL DU JOUR

Le PDG de Mobilis, Chaouki Boukhezani, a procédé, hier, en compagnie du wali de Blida, à la pose de la première pierre de l'extension de l'hôpital du jour du centre anticancéreux. L'opérateur de la téléphonie mobile et fournisseur d'accès à Internet assure le financement de la réalisation de cette structure sanitaire puis de son équipement. L'hôpital du jour, en R+3 et un sous-sol, occupera une superficie étendue sur 2 040 m². Il disposera de 90 sièges et 16 lits au profit des malades admis pour des séances de chimiothérapie et radiothérapie.

I.Mehdaoui

## NARCOTRAFFIC : L'ANP SAISIT PLUS DE 13 QUINTAUX DE KIF TRAITÉ

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et de la sécurisation des frontières, des détachements de l'Armée Nationale Populaire ont arrêté cinq éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes, peut-on lire dans un communiqué du ministère de la Défense nationale. Des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 40 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 13 quintaux et 80 kilogrammes de kif traité provenant des frontières

avec le Maroc, alors que 64133 comprimés psychotropes ont été saisis. Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont arrêtés à Tamarrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah, In Guezam et Djanet, 126 individus et saisi 44 véhicules, 171 groupes électrogènes, 90 marteaux piqueurs, trois détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. En outre, 37 autres individus ont été arrêtés et quatre pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, dix fusils de

chasse, un pistolet automatique, ainsi que 71,2 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes à travers le territoire national. Notons que les Garde-côtes ont déjoué, au niveau des côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 304 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 160 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national.

R.N.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL À BÉJAÏA :

## PLUS DE 280 CAS D'AGRESSION ENREGISTRÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Malgré les campagnes et les actions de sensibilisation menées notamment par la direction de distribution de Béjaïa, à travers le territoire de la wilaya, le phénomène d'agression sur les ouvrages de distribution de gaz naturel ne cesse de prendre de l'ampleur. En effet, selon Mme LAIDI Ghanima, chargée de la communication à la direction de Béjaïa, 285 cas d'agressions sur le réseau du gaz naturel ont été enregistrés depuis le début de l'année, soit une augmentation de 53 % comparé à la même période de l'année passée, où 133 cas d'agressions ont été enregistrés. « Nous avons enregistré cette année, une évolution de 53 % comparé à la même période de l'année précédente (285 cas en 2024 contre 133

cas à la même période de l'année 2023). Ces cas d'agression sont dus au non-respect des couloirs de servitudes par les citoyens et les entreprises de réalisation privées ou publiques » Les agressions sur le réseau de gaz naturel ont des conséquences graves non seulement sur la qualité et la continuité du service, mais elles présentent également un risque important pour la sécurité des personnes et des biens. Ces incidents peuvent entraîner des situations dangereuses, comme des incendies et des explosions, qui peuvent parfois être mortels. Outre les pertes matérielles, qui impactent directement la société, il est important de souligner les efforts colossaux déployés par les équipes techniques pour réparer les

pannes dans les meilleurs délais. Ces interventions exigeant des ressources humaines et financières considérables, et malgré ces efforts, les agressions répétitives fragilisent progressivement le réseau de distribution de gaz naturel. Cette vulnérabilité affecte non seulement la fiabilité, mais également la qualité du service offert aux consommateurs. Par ailleurs, pour lutter contre ce phénomène, la direction de la Sonelgaz de Béjaïa invite toutes les entreprises publiques et privées, mais aussi les particuliers à prendre attache avec les services concernés afin de consulter des plans de réseaux de gaz, avant d'entamer de quelconques travaux.

